RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2015

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Ile-de-France

RAPPORT MORAL 5

RAPPORT MORAL GÉNÉRAL 6

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL 7

2015, RETOUR EN CHIFFRES 8
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES 9

TRAVAUX DES COMMISSIONS 10

ACCUEIL CONFRÈRES 10
ADMINISTRATION ET FINANCES 11
ASFOREF / FORMATION 12
ASSOCIATIONS 18
ATTRACTIVITÉ DE LA PROFESSION 19
CLUB FISCAL 22
CLUB SOCIAL 22
COMITÉS D'ENTREPRISES 23
CONCILIATION ET ARBITRAGE 26
DÉFENSE ET ASSISTANCE DES CONFRÈRES 27
DÉONTOLOGIE ET ÉTUDES TECHNIQUES 28
DEVOIRS ET INTÉRÊTS PROFESSIONNELS (DIP) 29
FEMMES 31
INNOVATION ET TECHNOLOGIE 32
NOUVEAUX MARCHÉS 36
QUALITÉ ET NORMES 37
RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION 38
RÉPRESSION EXERCICE ILLÉGAL 45
STAGE 48
TABLEAU 50

RAPPORT FINANCIER 51

COMPTES ANNUELS **52**

Rapport des censeurs 52

BILANS **54**

Bilan Actif 54

Bilan Passif 55

Comptes de résultat 56

ANNEXES **57**

Règles et méthodes comptables 57

Compléments d'information relatifs aux Comptes de bilan 60

Compléments d'information relatifs aux Comptes de résultat 64

Autres informations et engagements 65

COMPTES AGRÉGÉS **66**

Rapport des censeurs 66

BILANS **68**

Bilan Actif 68

Bilan Passif 69

Comptes de résultat 70

ANNEXES **71**

Généralités 71

Règles et méthodes comptables 72

Complément d'information Comptes de bilan 74

Complément d'informations Comptes de résultat 75

Autres informations et engagements 76

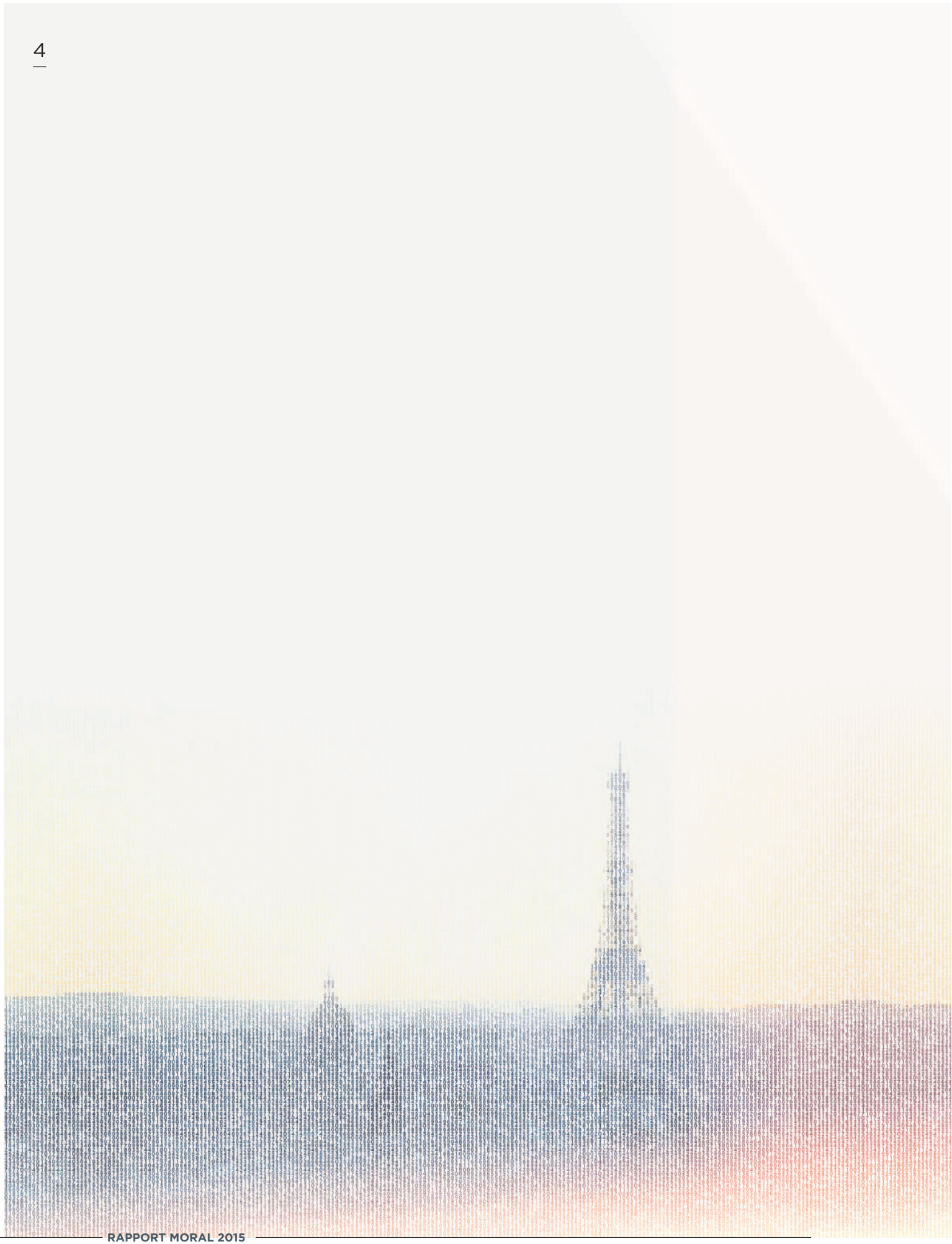

RAPPORT MORAL

RAPPORT MORAL GÉNÉRAL

BOUGER LES LIGNES, AUTOUR DE NOS VALEURS

Bouger les lignes ?

Cette interrogation n'est pas propre à notre profession. Nous le savons, c'est à l'heure actuelle l'ensemble de notre société qui cherche un nouveau modèle, un nouveau point d'équilibre. Il semble qu'aujourd'hui nous soyons à l'entame de cette mue.

Aussi irrésistible qu'elle soit, elle ne doit pas nous faire perdre notre identité.

Or, notre ADN, c'est la confiance. Celle que procure l'observation scrupuleuse de nos règles d'éthique : science, conscience et indépendance. C'est la garantie que nous devons à nos clients, à l'économie. Des garanties, votre institution vous en doit également. Des garanties d'efficience, des garanties de transparence. C'est ce qui a guidé notre action et notre gestion tout au long de cette année 2015.

Depuis 7 ans, nous avons initié un travail de fond qui porte aujourd'hui ses fruits. En décembre 2015, nous avons annoncé la restitution à chaque personne physique* de 90 euros sur le montant de sa cotisation ordinale. Ceci, en vertu de l'excédent réalisé en 2014 sous la présidence de Julien Tokarz.

La réduction de vos cotisations a été permise grâce à la mise en place d'une commission d'appel d'offres qui contribue à cet objectif de réduction des coûts et de transparence, conjugué à une politique de dématérialisation des processus et à une gestion des ressources humaines vertueuse.

Ce mouvement devrait pouvoir s'accélérer dans les prochaines années, puisque nous aurons bientôt terminé de rembourser l'emprunt contracté en 2010 pour l'achat de nos locaux du 50 rue de Londres. Ce seront près de 600 000 euros annuels de remboursement d'emprunt que nous pourrons consacrer au financement de nouveaux projets collectifs et à la réduction des cotisations - tout en gardant les justes ressources permettant la mutualisation des bonnes pratiques, l'offre de services aux cabinets et la promotion de la profession auprès de notre environnement.

Des projets, nous n'en manquons pas. Des réalisations non plus. Vous retrouverez dans ces pages retracée l'entière année 2015, si riche en évènements et énergies déployées au service de vos cabinets. Sans compter les projets initiés en 2015 qui se concrétiseront cette année en 2016.

Les perspectives sont belles... Pour vous, nous voulons toutes les saisir.

Stéphane Cohen

Président du Conseil régional
de l'Ordre des experts-comptables
Paris Île-de-France

ayant cotisé à taux plein en 2014

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Le Conseil régional de Paris Île-de-France représente l'Ordre des experts-comptables dans sa circonscription. Il a pour rôle d'assurer la représentation, la défense et le développement de la profession d'expert-comptable. Il veille également au respect de la déontologie professionnelle.

LE CONSEIL RÉGIONAL EST COMPOSÉ :

+ D'un bureau qui est informé des mesures et des décisions prises par le Président dans l'accomplissement de ses fonctions
+ D'un conseil de 30 élus se réunissant une fois par trimestre pour prendre les décisions utiles à l'accomplissement des missions de l'institution
+ De délégués départementaux représentant le Conseil dans chaque département
+ De 20 commissions qui mettent en place des actions concrètes pour assurer la représentation, la défense et le développement de la profession et accompagner les experts-comptables tout au long de leur exercice professionnel
+ De 44 collaborateurs salariés qui mettent en œuvre les projets de chaque commission et qui sont les interlocuteurs privilégiés des confrères au quotidien

2015, RETOUR EN CHIFFRES

Population de la profession francilienne :

5 911
EXPERTS-COMPTABLES

4 510	1 401
HOMMES	FEMMES

219
NOUVEAUX INSCRITS

40 000
COLLABORATEURS

600 000
ENTREPRISES

5 195
SOCIÉTÉS D'EXPERTISE COMPTABLE

DÉONTOLOGIE

1 214
QUESTIONS TRAITÉES

4
ADMINISTRATIONS PROVISOIRES

EXERCICE ILLÉGAL

229
NOUVEAUX DOSSIERS

187
SIGNALEMENTS

31
CONDAMNATIONS

EXERCICE PROFESSIONNEL

Conciliation & Arbitrage

261
DOSSIERS OUVERTS

209
DOSSIERS CLÔTURÉS PAR :

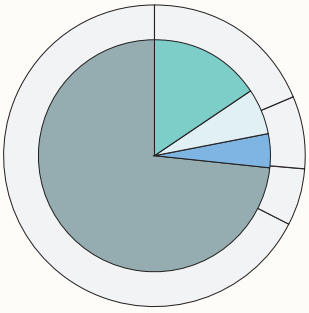

33	PV DE CONCILIATION
13	PV DE NON CONCILIATION
10	SENTENCES ARBITRALES RENDUES
153	DOSSIERS POUR REFUS D'ARBITRAGE, ACCORD DES PARTIES...

Devoirs & Intérêts professionnels

457
DOSSIERS OUVERTS

340
DOSSIERS TRAITÉS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des ressources humaines a pour mission de définir la politique ressources humaines de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France en lien avec la stratégie de l'organisation et les attentes des parties prenantes : experts-comptables franciliens, stagiaires, institutionnels et partenaires.

Elle oriente ses actions autour de 3 axes :

+ **L'administration du personnel de l'Ordre**
  - Respect des règles sociales (légales, réglementaires et conventionnelles)
  - Dématérialisation permise par la mise en place d'un SIRH en 2014
  - Mise en place de procédures internes connues de tous et permettant de gagner en efficacité
  - Intégration des Ressources Humaines dans le processus qualité (ISO 9001 – v2015)

+ **La gestion du personnel de l'Ordre**
  - Organisation interne et recrutement des ressources nécessaires au fonctionnement de l'Ordre
  - Maintien, adaptation et développement des compétences pour mieux répondre aux besoins des experts-comptables inscrits à l'Ordre et des stagiaires experts-comptables
  - Maîtrise du coût de la masse salariale

+ **La communication interne**
  - Présence d'un DRH à temps partagé
  - Ecoute et maintien d'un bon climat social

QUELQUES CHIFFRES

+ Pour l'Ordre des experts-comptables Paris IDF :
- Nombre de collaborateurs employés en CDI au 31/12/2015 : **29**

+ Pour Actions Experts :
- Nombre de collaborateurs employés en CDI au 31/12/2015 : **5**

+ Pour l'Asforef :
- Nombre de collaborateurs employés en CDI au 31/12/2015 : **10**

Formations suivies par les collaborateurs en 2015 : 33 formations en 2015, dont 2 formations diplômantes.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

ACCUEIL CONFRÈRES

→ **Président : Nicolas YAKOUBOWITCH**

→ **Vice-présidents : Denis BARBAROSSA / Sabrina COHEN**

→ **Référente au Conseil régional : Valérie PONS** *vpons@oec-paris.fr*

→ **Membres : Georges AZAR / Stéphane BENAYOUN / Philippe BONNIN / Nina CAMATTA / Aymeric JANET / Jérôme OUAKNINE**

RÔLE DE LA COMMISSION

La commission Accueil Confrères a pour mission d'offrir aux nouveaux inscrits à l'Ordre une attention particulière en veillant à faciliter leur intégration à la vie professionnelle des libéraux et en créant un contact privilégié avec eux.

FAITS MARQUANTS

PRESTATION DE SERMENT

Soucieuse de renforcer la symbolique de l'entrée dans la profession, la commission a une fois encore redonné à la prestation de serment la solennité qu'elle mérite en réunissant pour cette cérémonie plus de 300 personnes le 7 décembre 2015 dans les salons de la Mairie du 16e arrondissement de Paris.

Placée sous le patronage de Philippe Arraou, cette promotion était parrainée par Francis Morel, PDG du groupe Les Echos et Claude Goasguen, député maire du 16e arrondissement de Paris.

Des journées ateliers ont été organisées sur des thèmes au cœur des préoccupations des jeunes inscrits tels que le « marketing du cabinet », « la croissance du cabinet ».

Entourée d'élus de l'Ordre, la commission accueille toujours chaleureusement les nouveaux inscrits de l'année en cours en exposant les travaux des commissions, les services et outils mis à leur disposition.

ADMINISTRATION ET FINANCES

→ **Président : Philippe DAHINGER**

→ **Référente au Conseil régional : Anna CARMONA** *acarmona@oec-paris.fr*

→ **Membres : Denis BARBAROSSA / Aballache BENSALAMA / Pierre-Henri POISSON**

+ **La commission Administration et Finances est une commission régalienne ayant comme principales fonctions :**
  - Le contrôle budgétaire et l'établissement des comptes annuels
  - La collecte et l'encaissement des cotisations
  - Le suivi de la trésorerie
  - Le règlement des dépenses, qui est assuré pour le Conseil régional de Paris IDF par un trésorier, distinct des autres membres de la commission

Le Conseil régional de Paris IDF, de conserve avec le Conseil supérieur, a entrepris depuis plusieurs années des mesures de simplification ayant abouti à la dématérialisation totale.

Enfin, cette période de collecte permet également de suivre l'évolution de notre profession francilienne, grâce à la communication d'éléments fondamentaux que sont le chiffre d'affaires et les effectifs des cabinets.

Compte tenu des retards de paiement de plus en plus importants d'année en année, votre Conseil a, pour la deuxième fois, appliqué en juillet 2015 l'article 229 du règlement intérieur, qui lui permet d'ajouter à la cotisation due des majorations, afin de couvrir les frais de recouvrement exposés.

ASFOREF / FORMATION

→ **Présidente : Cécile de SAINT-MICHEL**

→ **Vice-président : Vincent REYNIER**

→ **Référents au Conseil régional :**

- Directrice : Ruth SOUSSANA *r.soussana@asforef.com*
- Formation Continue : Valérie MOUILLARD *v.mouillard@asforef.com* - Khadija OUCHEN *k.ouchen@asforef.com* - Julie ZEITOUN *j.zeitoun@asforef.com*
- Formation Initiale : Oihiba DRIS *o.dris@asforef.com* - Catherine GILLION *c.gillion@asforef.com*
- Préparations Examens : Amélie LETURQUE *a.leturque@asforef.com*
- Web et informatique : Nicolas LAMY *n.lamy@asforef.com*
- Comptabilité : Nathalie MINET *n.minet@asforef.com*
- Gestion comptes clients : Laurence LEROY *l.leroy@asforef.com*
- Logistique : Etienne FUDALA *e.fudala@asforef.com*

→ **Membres du Bureau : Stéphane COHEN / Philippe DAHINGER / Cécile de SAINT-MICHEL / Jean-Luc FLABEAU / Nathalie LUTZ / Gilbert METOUDI / Vincent REYNIER / Vital SAINT-MARC / Elvire SEKLOKA**

→ **Membres du Comité pédagogique : Philippe BARRE / Catherine BERGES / Stéphane COHEN / Jean-Pierre COSSIN / Cécile de SAINT-MICHEL / Vital SAINT-MARC / Elvire SEKLOKA**

SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ
1er Janvier au 31 Décembre 2015 / 24e exercice

Tout au long de l'année 2015, l'ASFOREF a poursuivi son travail afin de renforcer la présence de la formation au sein de la profession francilienne. Ceci a permis de proposer des formations adaptées et actuelles pour le développement et la sécurité des missions des cabinets, en mettant l'accent, comme toujours, sur la satisfaction « clients » et sur l'adéquation de son offre à la demande des cabinets.

En 2015, l'activité globale de l'ASFOREF a légèrement diminué de 3,45 %, par rapport à l'année dernière.

Tableau de synthèse

En pourcentage	**ANNÉES D'EXERCICE**			
	2015	**2014**	**2013**	**2012**
Formations réglementées	46,20 %	48,36 %	47,24 %	44,37 %
Formations non réglementées	52,12 %	50,69 %	50,84 %	54,93 %
SOUS-TOTAL	**98,32 %**	**99,05 %**	**98,08 %**	**99,30 %**
Commission Contrôle Qualité	1,28 %	0,95 %	1,92 %	0,70 %
Formations LAB	0,40 %			
TOTAL	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

En jours auditeurs	**JA 2015**	**JA 2014**	**JA 2013**	**JA 2012**	**EVOLUTION 2014/2015**
Formations réglementées	12.320	13.355	12.865	10.796	-7,75 %
Formations non réglementées	13.897	13.999	13.846	13.367	-0,72 %
SOUS-TOTAL	**26.217**	**27.354**	**26.711**	**24.163**	**-4,15 %**
Actions du CRO					
Commission Contrôle qualité	342	263	521	170	+30,04 %
Formations LAB	106				
TOTAL	**26.665**	**27.617**	**27.232**	**24.333**	**-3,45 %**

LA FORMATION RÉGLEMENTÉE

Les formations dites réglementées visent les formations initiales obligatoires des experts-comptables stagiaires. L'évolution de ces journées est indépendante des actions développées par l'ASFOREF. Elle est directement liée au nombre de stagiaires inscrits à l'Ordre. En 2015, elles représentent 46,20% de l'activité globale de l'ASFOREF.

Part des formations réglementées dans l'activité de l'ASFOREF

En pourcentage	**2015**	**2014**	**2013**	**2012**
TOTAL en %	**46,20 %**	**48,36 %**	**47,24 %**	**44,37 %**
Journées de comportement	33,60 %	30,16 %	30,62 %	28,86 %
Journées Libres/Techniques	12,60 %	18,20 %	16,62 %	15,51 %

En jours auditeurs	**JA 2015**	**JA 2014**	**JA 2013**	**JA 2012**	**EVOLUTION 2014/2015**
Journées de comportement	8.959	8.328	8.338	7.022	+7,58 %
Journées Libres/ Techniques	3.361	5.027	4.527	3.774	-33,14 %
TOTAL	**12.320**	**13.355**	**12.865**	**10.796**	**-7,75 %**

Le nombre de journées de comportement professionnel a augmenté de 7,58 % par rapport à 2014. Cette augmentation s'explique par le fait qu'en 2015 les journées Audit en présentiel pour les trois années ont été intégrées aux journées de comportement et non plus aux journées libres comme en 2014.

Il est à préciser que ces séminaires Audit d'une durée de 3 jours présentiels en 2014 sont passés à 1 jour présentiel et 2 jours e-learning en 2015. Aussi, l'augmentation des journées de comportement ne peut être mise en corrélation avec la baisse des journées libres sur ces actions.

Les étudiants qui n'ont pas un DSCG complet peuvent commencer leur stage mais doivent obtenir leurs dernières UE, au plus tard 24 mois après le début de leur stage. Force est de constater que le nombre de stagiaires dans l'obligation d'interrompre leur stage est en augmentation. En effet, l'effectif des stagiaires de 3e année baisse cette année compte tenu du nombre important de DSCG incomplet n'ayant pas réussi les UE manquantes.

LA FORMATION NON RÉGLEMENTÉE

La part de la formation non réglementée représente désormais plus de la moitié du volume d'activité de l'ASFOREF. Ceci démontre la satisfaction des cabinets franciliens ainsi que la pertinence et la cohérence des formations proposées par l'ASFOREF.

Part des formations non réglementées dans l'activité globale de l'ASFOREF

En pourcentage	**2015**	**2014**	**2013**	**2012**
TOTAL FORMATIONS NON RÉGLEMENTÉES	**53,80 %**	**51,64 %**	**50,84 %**	**55,63 %**
Formations experts-comptables (dont intra)	13,01 %	12,34 %	11,18 %	11,65 %

En pourcentage	**2015**	**2014**	**2013**	**2012**
Formations commissaires aux comptes (dont intra)	11,74 %	11,54 %	11,49 %	13,92 %
Diplôme universitaire	1,62 %	0,83 %		
Formations collaborateurs (dont intra)	8,90 %	10,75 %	10,59 %	11,15 %
Préparations aux examens DSCG – DEC (dont intra)	16,86 %	15,24 %	16,63 %	18,21 %
Commission Contrôle qualité	1,28 %	0,95 %	1,91 %	0,70 %
Formations LAB	0,40 %			

En jours auditeurs	**JA 2015**	**JA 2014**	**JA 2013**	**JA 2012**	**EVOLUTION 2014/2015**
Formations experts-comptables	2.801	2.787	2.584	2.224	0,50%
Formations commissaires aux comptes	2.946	2.979	2.988	3.207	-1,11%
Diplôme universitaire	431	230			87,39%
Formations collaborateurs	1.847	2.225	2.129	2.132	-16,99%
Formations Intra FC (EC/CAC/Coll)	1.305	1.328	1.355	1.327	-1,73%
Performance Academy Asfoclub	73	243	262	48	-69,96%
Préparations aux examens	4.497	4.207	4.530	4.431	6,88%
Commission Contrôle qualité	342	263	521	170	30,04%
Formations LAB	106				
TOTAL	**14.348**	**14.262**	**14.369**	**13.539**	**0,60%**

Note : il convient de préciser que nous avons intégré les fins de formations relatives aux journées de comportement obligatoires se déroulant sur les deux premiers mois de l'année suivante. Ainsi, aux 26 871 JA de l'année dernière, il a été ajouté 746 JA de fins de cycles JC, soit 27 617 JA.

FC EXPERTS-COMPTABLES

Nous constatons, cette année encore, l'engouement de ce public à se former en fiscalité. Ce département avec 25 thèmes différents est le plus prisé et offre 12 thèmes homologués par le comité scientifique.

Depuis sa création en 2005, le Pack Actualités rencontre un réel succès. Il répond sans nul doute à un véritable besoin en termes d'actualisation des connaissances. Certains participants y sont inscrits depuis l'origine. Il en est de même concernant celui à destination des collaborateurs.

Amorcées en 2011, les formations en e-learning complètent dorénavant notre offre. Elles répondent donc bien à un besoin spécifique de formation avec de nouvelles modalités pédagogiques. Beaucoup d'entre elles sont, de plus, homologuées.

FC COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cette année, les inscriptions ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Cela s'explique essentiellement par la fréquentation des séminaires d'actualité.

En 2015, ce département représente près de 21,82% du volume de la formation non réglementée et 11,74% de l'activité globale de l'Asforef.

Il a été proposé cette année encore aux EC et aux CAC deux formations longues sur un sujet d'actualité ayant pour thème la transmission d'entreprise : un diplôme universitaire en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine et un parcours labellisé par la profession. Ces deux actions de formation ont retenu l'attention des confrères, elles ont pu être organisées concomitamment comme en 2014.

FC COLLABORATEURS

En 2015, le volume de formation à destination des collaborateurs a légèrement diminué. Cette baisse se répartit sur l'ensemble des départements de formation proposés à l'exception du Pack Actualités Collaborateurs. A l'instar de ce qui est proposé aux experts-comptables, cette action poursuit chaque année sa progression.

Les principaux domaines intéressant ce public sont le droit social, la comptabilité, la fiscalité et le Pack Actualités Collaborateurs. Il est à noter que les formations e-learning n'ont pas le même impact pour ce public.

Dans le cadre du partenariat avec l'AGEFOS PME IDF, l'ASFOREF a priorisé 42 thèmes de formation pour donner aux collaborateurs de cabinet la capacité de toujours mieux réagir aux attentes des entreprises. Le coût de ces formations était de 50 € HT par journée de formation. Ce dispositif s'adresse aux salariés de cabinets de moins de 50 salariés.

PRÉPARATIONS EXAMENS

Nous pouvons constater cette année une hausse des préparations aux examens DSCG et DEC.

Pour le DSCG, le taux de fréquentation a augmenté de +7,07 %.

L'UE 1 et l'UE 4 sont des formations Essentielles qui entrent dans le dispositif Accès Formation de l'AGEFOS PME IDF et coûtent aux salariés de cabinets de moins de 50 personnes 50 € HT seulement par journée de formation, soit 300 € HT les 6 jours de préparation.

Les préparations DEC sont en hausse de + 6,51 %. Cela concerne la fréquentation de l'épreuve écrite d'une durée de 4 jours, l'accompagnement notice et plan ainsi que les journées complémentaires qui marquent, quant à elles, une stagnation en termes d'inscriptions.

Dans le cadre du dispositif Accès Formation, nous avons privilégié l'épreuve écrite et la soutenance mémoire pour figurer parmi les formations essentielles.

À noter que l'ASFOREF propose aux mémorialistes des rendez-vous d'orientation pour ceux qui souhaitent se lancer dans l'élaboration du mémoire. 21 journées de rencontres avec un coach ont été organisées, soit 106 rendez-vous personnalisés permettant de proposer la formation Coaching mémoire la plus adaptée.

LA PERFORMANCE ACADEMY

Dernier volet de l'opération Cap Performance, la Performance Academy vise à aider plus concrètement les cabinets franciliens à s'engager dans la démarche qualité / performance et à s'orienter vers des démarches stratégiques telles que le développement des activités de conseil.

Deux formations à destination des experts-comptables et des collaborateurs ont été conçues pour venir en complément de ce dispositif.

LES FORMATIONS INTRA

Les formations « intra » répondent aux besoins de certains cabinets, groupements de cabinets ou associations d'experts-comptables qui souhaitent bénéficier d'une formation répondant à leurs besoins, décentralisée, en interne et à une date choisie.

LES FORMATIONS CONTRÔLE QUALITÉ

Il s'agit des formations que l'ASFOREF organise pour la commission Qualité de l'Ordre dans le cadre des demandes de report des contrôles qualité.

La variation des jours auditeurs est liée, en fonction des années, au nombre de contrôles lancés par la commission qualité et au nombre d'experts-comptables ayant décidé de suivre la formation afin de bénéficier du report du contrôle d'un an.

LES FORMATIONS LAB – LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Il s'agit d'un dispositif de formation inédit, prioritaire et gratuit à la lutte anti-blanchiment devant se dérouler sur la période 2015 – début 2017.

L'ASFOREF a lancé cette opération mi-novembre 2015. Les jours auditeurs cumulent la formation en présentiel d'une demi-journée et celle en e-learning. Notons que ce dernier a été plus prisé par la profession.

Les experts-comptables stagiaires entrent également dans ce dispositif LAB avec une journée en présentiel. Pour ne pas alourdir le programme, cette formation remplace une des quatre journées à thèmes libres et est gérée selon les mêmes modalités financières que les autres journées stagiaires (cf partie Formation réglementée).

ASSOCIATIONS

→ **Président : Chakib HAFIANI**

→ **Vice-président : Mehadi KAHOUL**

→ **Référente au Conseil régional : Sylva BILEZ – *sbilez@oec-paris.fr***

→ **Membres : Christian ALIBAY / Lamia ALLOULI / Karim BANGOURA / Françoise BOISVERT de PEDRO / André FEIGNIER / Xavier HUAULT-DUPUY / Cédric LAVEDRINE / Gérard LEJEUNE / Thierry LEGRAND / Delphine LUBRANI / Jean-Yves MARILLE / Mustapha OMARY / Sabine SERVAND-DORRYHEE**

LE RÔLE DE LA COMMISSION

La commission Associations a pour objectif de fédérer les talents et compétences de la profession au service du monde associatif et des institutions publiques.

Pour répondre aux préoccupations des associations, les membres de la commission se concertent pour produire des outils pédagogiques et participer à des événements spécialisés.

LES ACTIONS DE LA COMMISSION

+ Partenariat avec Juris Association

Juris Association est une revue bimensuelle juridique et pratique dédiée aux organismes sans but lucratif (associations, fondations, collectivités territoriales). Tous les deux mois, les membres de la commission Associations rédigent un article pratique pour accompagner les acteurs du monde associatif dans leurs problématiques quotidiennes. (ex : Démystifier la fiscalité, Juris Associations, septembre 2015)

+ 10e Forum des associations et des fondations

Le 21 octobre 2015, le Conseil régional a participé au 10e Forum national des associations et fondations, sous la forme d'un atelier dédié à la thématique des « Financements non bancaires : comment les décrocher, les renouveler et maîtriser leur gestion ? »

+ Universités d'été

Dans le cadre des Universités d'été, la commission a animé un atelier de 90 minutes sur la réglementation des restructurations et des rapprochements pour les associations et les fondations.

ATTRACTIVITÉ DE LA PROFESSION

→ **Président : Antoine DALAKUPEYAN**

→ **Vice-président : Gilbert METOUDI**

→ **Référente au Conseil régional : Mélissa GILLOT** *mgillot@oec-paris.fr*

→ **Membres : Valérie BEYAERT / Sandrine BILLY / Eric SAHARDIAN**

LE RÔLE DE LA COMMISSION

La commission a pour objectif de contribuer au rayonnement de la profession et de promouvoir son image auprès des jeunes. Les événements et publications de la commission portent l'ambition de séduire de nouveaux talents, mais aussi de les fidéliser, en leur proposant des perspectives d'avenir.

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

+ Forum des Métiers de la Finance, de la Gestion et du Droit – le 10 février 2015

Le Conseil régional, en collaboration avec la CRCC de Paris, a renouvelé sa participation au Forum des Métiers de la Sorbonne. Ces échanges constituent des points de rencontres privilégiés entre étudiants et professionnels.

+ Conférences métiers

Par le biais du Conseil régional, de nombreux confrères participent tout au long de l'année aux conférences métiers proposées par les écoles formant aux métiers du chiffre. Un bon moyen pour les confrères de témoigner de leur métier et de leur parcours, tout en abordant des sujets variés tels que l'évolution de la profession, les profils requis, les perspectives de carrières, la rémunération…

+ 2e édition du Forum de l'Alternance de la profession comptable – le 19 mai 2015

Conscient des enjeux liés à l'attractivité de notre profession et des difficultés rencontrées par les confrères pour recruter, le Conseil régional en partenariat avec la CRCC de Paris a renouvelé l'organisation du Forum de l'alternance. Un événement à destination des experts-comptables, des écoles et des étudiants, visant à promouvoir l'alternance dans les cabinets. Pour la première fois, un espace *jobdating* aura permis à 80 experts-comptables de rencontrer une centaine d'étudiants et de repartir avec des pistes sérieuses. Les écoles, quant à elles, ont eu l'opportunité de présenter aux professionnels leur établissement et leurs cursus de formation. Un excellent moyen de renforcer leur visibilité auprès de la profession.

+ Facebook, « *Graine d'expert-comptable* »

Alimentée au fil des événements, cette page Facebook suscite de nombreuses consultations et des retours positifs, avec plus de 2 000 abonnés.

FORUM DE L'ALTERNANCE

CLUB FISCAL

→ **Président : Vital SAINT-MARC**

→ **Vice-présidents : Delphine CABON / Nicolas YAKOUBOWITCH**

→ **Contact au Conseil régional : Sylva BILEZ – *sbilez@oec-paris.fr***

La culture fiscale est l'un des atouts de notre profession. Conscient de cet enjeu, le Conseil régional Paris Île-de-France vient en appui du conseil supérieur de l'Ordre dans l'organisation des rencontres et actions initiées par le Club fiscal.

Le Club Fiscal est avant tout un lieu d'échanges entre confrères qui souhaitent développer et perfectionner une véritable activité de conseil fiscal.

Il organise des conférences publiques sur des sujets d'actualité destinées à promouvoir le rôle de l'expert-comptable dans cette discipline pointue. Il participe également aux débats relatifs à l'amélioration de la législation nationale européenne et internationale.

Le Club est ouvert aux diplômés d'expertise comptable exerçant en libéral ou salariés d'entreprise. Il compte actuellement près de 3 500 membres en France, 800 en Île-de-France. En 2015, le Club fiscal a organisé six conférences à Paris et autant en Seine-et-Marne, rassemblant ainsi plus de 1 900 participants sur des thèmes tels que les bénéfices et maléfices fiscaux de la société en participation ou l'audit TVA des recettes.

CLUB SOCIAL

→ **Présidente : Elvire Sekloka**

→ **Référente au Conseil régional : Sylva Bilez – *sbilez@oec-paris.fr***

Le Club Social est un lieu d'échanges qui permet aux experts-comptables, aux responsables du « pôle social » et aux collaborateurs d'actualiser régulièrement leurs connaissances en matière législative et réglementaire. Des outils, des méthodologies, des préconisations d'actions sont proposés dans le cadre d'ateliers pratiques, de conférences et de la traditionnelle Soirée du Social pour sécuriser les dossiers clients et renforcer la qualité des missions sociales du cabinet.

En 2015, cinq conférences ont été organisées, sur des thèmes tels que l'actualité de l'épargne salariale ou la mise en œuvre de la DSN dans les cabinets comptables. Pour certains thèmes, le Club Social fait appel à des partenaires (Generali, RSI…)

Le 3 février 2015, le Club Social a également organisé « le Rendez-vous annuel incontournable du Social », qui a réuni plus de 600 participants. En première partie d'après-midi, des ateliers pratiques ont permis aux membres de l'Ordre et à leurs collaborateurs de trouver des outils pour sécuriser et développer les missions sociales du cabinet. Puis une grande conférence a été l'occasion de faire le point sur les principaux risques sociaux et les moyens d'éviter les mises en cause de la responsabilité du cabinet. Le Club Social réunit plus de 1 700 adhérents.

COMITÉS D'ENTREPRISES

→ **Président : Chakib HAFIANI**

→ **Vice-président : Mehadi KAHOUL**

→ **Référente au Conseil régional : Sylva BILEZ – *sbilez@oec-paris.fr***

→ **Membres : Lamia ALLOULI / Jérôme AURIOL / Christian ARSAC / Karim BANGOURA / Denis BARBAROSSA / Cyril BAUD / Vincent BEYRON / Michel BOHDANOWICZ / Françoise BOISVERT de PEDRO / Sylvie CONAN / André FEIGNIER / Catherine FERRIERE / Philippe GERVAIS / René GRISON / Xavier HUAULT-DUPUY / Gérard LEJEUNE / Francis MARQUANT / Toufik SAADA / Jean-Luc SCEMAMA / Gilles VARINOT / Ludovic VAUDOYER / Claudine VERGNOLLE**

RÔLE DE LA COMMISSION

La commission Comités d'entreprise a pour ambition de sensibiliser les élus et représentants de comités d'entreprise au rôle et à l'importance de l'expert-comptable de CE, mais aussi de proposer aux confrères des outils pour les accompagner dans leurs missions.

C'est aussi un lieu de réflexions et d'échanges sur le rôle de l'expert-comptable au service des acteurs de la vie sociale.

Tout au long de l'année, la commission élabore des outils pratiques (guides, outils de gestion…) et développe une démarche de communication, tant auprès des comités d'entreprise (participation à des salons, publication d'articles…) qu'auprès des membres de la profession comptable (animation d'un atelier aux Universités d'été).

En 2015, à l'occasion des 70 ans des comités d'entreprise, la commission a imaginé des actions spécifiques.

RÉALISATIONS DE LA COMMISSION

+ Publication du guide « *L'expert-comptable au service de votre comité d'entreprise* »

Dans un contexte en forte évolution, la profession comptable francilienne a imaginé un livret pour aider élus et experts-comptables à mieux appréhender les nouveaux défis qu'ils doivent relever ensemble. Ecrit par des confrères familiers de ces problématiques, il récapitule les nouvelles prérogatives économiques des CE, notamment dans le cas spécifique des entreprises en difficulté, et montre comment les experts-comptables peuvent travailler main dans la main avec les élus pour leur permettre de mener à bien leurs missions d'acteurs-clé de l'entreprise et du dialogue social.

Ce livret de 96 pages a été imprimé en 4 000 exemplaires et diffusé à l'occasion des deux grands salons dédiés aux comités d'entreprises, Eluceo et les salons CE, et mis en ligne sur le site Internet du Conseil régional.

LES 70 ANS DES COMITÉS D'ENTREPRISE

+ Débat « *Les CE ont 70 ans : âge de la retraite ou première jeunesse ?* », dans le cadre du salon Eluceo 2015

À l'occasion du salon Eluceo, la commission a organisé un débat pour échanger avec les acteurs des comités d'entreprise et du monde du travail et réfléchir avec eux à l'avenir du dialogue social. Autour du journaliste Michel Noblecourt, des élus de CE et des experts-comptables ont partagé leurs expériences et leurs bonnes pratiques pour la gestion des CE.

Les Actes du débat ont été publiés en complément du guide « L'expert-comptable au service de votre CE », et sont téléchargeables sur le site Internet du Conseil régional.

+ Salon Eluceo et salon CE

En mars puis en septembre 2015, la commission a assuré la présence du Conseil régional au salon Eluceo et au salon CE, les deux plus grands salons dédiés aux comités d'entreprise. A cette occasion, les membres de la commission ont proposé aux élus de CE des consultations personnalisées, des micro-conférences, une conférence technique, pour faire le point sur les nouvelles obligations légales et sur les missions de l'expert-comptable de CE.

+ Partenariat avec les « *Cahiers Lamy du CE* »

Les cahiers Lamy du CE est la seule revue mensuelle qui analyse dans le détail, sous l'angle juridique et pratique, tous les problèmes quotidiens auxquels est confronté le comité d'entreprise. Chaque mois, les membres de la commission CE rédigent un article pour aider les élus à optimiser la gestion de leur CE (ex : Les missions de l'expert-comptable de CE, cahiers Lamy n°145, février 2015)

+ Universités d'été

Dans le cadre des Universités d'été, la commission a animé deux ateliers de 90 minutes : le premier, sur les nouvelles obligations comptables et de gouvernance des comités d'entreprise, et le second sur le développement des missions de l'expert-comptable auprès du comité d'entreprise après la réforme du dialogue social.

SALON ELUCEO

CONCILIATION ET ARBITRAGE

→ **Président : Serge GODARD**

→ **Vice-président : Sabry KALAA**

→ **Référente au Conseil régional : Laurence MANCINI** *lmancini@oec-paris.fr*

La Commission Conciliation et Arbitrage a pour mission de traiter des litiges d'honoraires, et ce qu'ils s'agissent de litiges entre un client et son expert-comptable ou de litiges entre experts-comptables, dans le cadre de cessions de clientèle.

La procédure de conciliation s'applique à tous les litiges (sauf mise en cause de responsabilité) quel que soit leur montant et a pour objet de favoriser un accord amiable entre les parties. Elle est le moyen d'apporter une solution amiable au litige existant, sans considération des aspects techniques du litige. Elle permet de suppléer au manque de communication entre les parties qui est souvent à l'origine du conflit.

La procédure d'arbitrage quant à elle s'applique aux litiges dont le montant est supérieur à 1500 euros. Il s'agit d'une procédure de résolution d'un litige régie par le code de procédure civile. Les parties font appel à un tiers, appelé arbitre qui tranche le litige en rendant une sentence arbitrale qui équivaut à un jugement de tribunal d'Etat.

DOSSIERS DU 01/01/2015 AU 31/12/2015					
DOSSIERS FINALISÉS			**DOSSIERS CLASSÉS POUR**	**AFFAIRES OUVERTES EN 2015 EN COURS DE TRAITEMENT**	
Conciliation	Non conciliation	Sentence Arbitrale	Refus d'arbitrage, accords des parties, sans réponse du client, procédure judiciaire, irrecevabilité du dossier	Affectées aux arbitres ou conciliateurs	Dossiers en cours d'analyse (attente de réponse à une proposition d'arbitrage ou de conciliation)
33	13	10	153	2	50
209				52	

REFUS ARBITRAGE OU CONCILIATION DU CLIENT	**REFUS ARBITRAGE OU CONCILIATION DE L'EC**	**ACCORD DES PARTIES**	**SANS RÉPONSE DU CLIENT**	**PROCÉDURE JUDICIAIRE**	**IRRECEVABILITÉ DU DOSSIER**
13	29	48	46	11	6

COMPARATIF SUR LES 3 DERNIERES ANNEES

	2015	2014	2013
Dossiers ouverts	261	200	288
Conciliations	33	23	16
Non conciliations	13	18	8
Sentences arbitrales	10	7	15
Dossiers classés	153	131	174
Dossiers en cours de traitement	52	21	75

DÉFENSE ET ASSISTANCE DES CONFRÈRES

→ **Président : Serge GODARD**

→ **Vice-président : Mehadi KAHOUL**

→ **Référentes au Conseil régional :**
Isabelle FAUJOUR *ifaujour@oec-paris.fr*
Valérie PONS *vpons@oec-paris.fr*

→ **Membres : Raymond FONTANA / Nathan TOPOR**

La volonté de cette commission est de venir en aide aux consœurs et confrères en difficulté.

Elle examine les situations dans les domaines d'intervention suivants :

- l'administration provisoire des cabinets d'expertise comptable suite à un décès ou à un empêchement d'exercer,
- l'étude des demandes d'exonération des cotisations ordinales,
- les difficultés de règlement des cotisations CAVEC.

En 2015, deux cabinets ont été administrés provisoirement suite au décès de confrères.

La commission a reçu trois confrères en difficultés financières pour lesquels des solutions d'échéancier et d'exonération de cotisations ont été apportées.

DÉONTOLOGIE ET ÉTUDES TECHNIQUES

→ **Président : René KERAVEL**

→ **Vice-président : Charles-Henri GARNIER**

→ **Référente au Conseil régional : Isabelle FAUJOUR** ***ifaujour@oec-paris.fr***

→ **Membres : Jérôme AURILLON / Philippe BARRE / Philippe EVEZARD / Jean-Pascal GAZEL / Kamel HAMIDAOUI / Florence HAUDUCOEUR / Laurent MENAGER / Chantal MIFETOU / Jean-Noël MUNOZ**

La déontologie est un des piliers de notre profession. Gardienne des principes, la commission veille au respect des règles et répond aux questions qui lui sont soumises aussi bien par les membres de l'Ordre que par des tiers. L'étude des questions qui lui sont posées représente une part importante de ses travaux. La commission s'efforce d'apporter des réponses en dégageant les règles et principes auxquels elle se réfère.

La commission est appelée à se prononcer sur de nombreux cas liés notamment :

+ **à la communication,**
+ **aux incompatibilités,**
+ **aux missions juridiques,**
+ **au secret professionnel,**
+ **à la rémunération de l'expert-comptable,**
+ **aux fins de mission,**
+ **à la reprise de dossier,**
+ **à la conformité des structures juridiques des sociétés d'expertise comptable…**

Les questions sont posées par téléphone, par e-mail et par courrier. 1214 questions ont été posées en 2015. La quasi-totalité des questions sont posées par des membres de l'Ordre.

La commission a été saisie en 2015 de beaucoup de questions relatives à l'évolution des missions juridiques de l'expert-comptable à l'issue du vote de la loi Macron. Beaucoup d'actions ont également été menées à l'égard des experts-comptables ne respectant pas les principes déontologiques applicables aux actions de communication. Des mises en demeure d'avoir à se mettre en conformité sont systématiquement adressées à ces derniers. Elles sont suivies d'effet. Des dossiers et une réflexion ont également été engagés sur les plateformes de mise en relation.

Par ailleurs, la commission déontologie est amenée à participer à diverses conférences et à rédiger régulièrement des articles techniques pour le Francilien.

+ À titre d'exemple, sur 2015, la commission a participé à des conférences :

- Un atelier aux UE sur la passerelle prévue à l'article 7 bis de l'ordonnance
- Un colloque le 27 octobre 2015 à la maison de la chimie sur la loi Macron
- Intervention Loi Macron 14 décembre 2015 association des experts-comptables de Seine-et-Marne

+ Et a rédigé des articles qui sont parus dans le Francilien, à savoir :

- Normes antiblanchiment
- Article sur le collaborateur libéral
- La mission de tiers payant député

Rappelons que la commission a, depuis quelques années, mis en ligne sur le site du Conseil régional des questions-réponses sur plusieurs thèmes (*http://www.oec-paris.fr/exercice-professionnel/reglementation-et-deontologie/questions-reponses/questions-reponses---3119).*

DEVOIRS ET INTÉRÊTS PROFESSIONNELS (DIP)

→ **Président : Jean-Philippe THOLAS**

→ **Vice-présidents : Aballache BENSALAMA / Denis CHAPEY**

→ **Référente au Conseil régional : Cécile LIVOLSI *clivolsi@oec-paris.fr***

→ **Membres : Laurent BENEDICT / Christine COSTARD / Philippe DAHINGER / Guy DESAMAISON / Laurent DUPAS / Denis FLEURET / Kevin HAMMOUTENE / Olivier LEDUC / Antoine LEGOUX / Nicolas MADI / Henry MORYOUSSEF / Bruno RONGIER / Michel STALLIVIERI / Nathan TOPOR**

RÔLE DE LA COMMISSION

La commission a pour mission, tant au niveau déontologique que de l'exercice professionnel, de rechercher et favoriser la conciliation amiable dans les litiges professionnels avec la clientèle et dans les différends d'ordre confraternel. La commission DIP n'est pas compétente pour les litiges d'honoraires, lesquels sont traités par la commission conciliation et arbitrage.

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

La commission est composée d'une quinzaine de membres experts-comptables, dont un président (Jean-Philippe THOLAS) et deux vice-présidents (Aballache BENSALAMA et Denis CHAPEY), qui se réunissent environ cinq fois par an afin de recevoir leurs confrères et/ou les clients de ceux-ci et de rechercher avec eux les solutions adéquates au règlement de leur conflit.

Bien souvent, les parties aboutissent à un accord qui peut ne pas correspondre tout à fait à leur attente, mais qui permet d'interrompre une procédure et d'arrêter un conflit.

COMPÉTENCE DE LA COMMISSION :

Lorsqu'elle constate des faits graves, en violation avec les règles de la profession, elle soumet le dossier de l'expert-comptable au Conseil qui, seul, est habilité à saisir la chambre régionale de discipline.

Les décisions pouvant être prises par la commission sont :

- **des préconisations aux parties pour tenter de résoudre leur litige,**
- **proposition au Conseil de convocation devant le Président,**
- **demande au Conseil de diligenter un contrôle au titre de l'article 31 de l'ordonnance du 19 septembre 1945,**
- **proposition au Conseil de transmission du dossier à la Chambre de Discipline,**
- **le classement du dossier.**

LES LITIGES TRAITES PAR LA COMMISSION

En 2015, la commission a ouvert 457 dossiers, soit une augmentation de 16% par rapport à 2014.

340 dossiers ont été traités.

Les litiges peuvent être classés en deux catégories : les conflits professionnels opposant un client à un expert-comptable et les conflits entre confrères.

Les litiges entre les experts-comptables et leurs clients sont les plus fréquents, ils représentent en effet 75 % des cas étudiés, alors que les litiges entre confrères représentent environ 25% des dossiers.

Dans les litiges opposant un client à un expert-comptable, c'est la rétention de documents / non réponse aux questions des clients par l'expert-comptable qui est plus fréquemment rencontrée (55 % des dossiers).

Les conflits entre confrères concernent essentiellement la confraternité, et notamment la reprise de dossiers et les transferts de clientèle.

FEMMES

→ **Présidente : Sabrina COHEN**

→ **Vice-président : Julien TOKARZ**

→ **Référente au Conseil régional : Mélissa GILLOT** *mgillot@oec-paris.fr*

→ **Membres : Nathalie BITBOL SABA / Clarisse CHEVALIER / Constance DEMOURES / Françoise LAURENT / Michèle LEWI / Carole MEYER / Ayeb OUIDED / Mylène PEREZ / Christine BELLINI / Françoise BOISVERT**

LE RÔLE DE LA COMMISSION

Par des actions concrètes et une communication pertinente, la commission Femmes porte l'ambition de promouvoir et valoriser le rôle des femmes experts-comptables au sein des manifestations et prises de parole de la profession, de favoriser le dialogue et les relations inter-générations, de renforcer l'attractivité de nos métiers auprès des étudiantes et d'apporter un appui aux consœurs récemment installées ou à celles qui souhaitent exercer en libéral.

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

+ Les rendez-vous du Networking

Afin de donner un nouvel élan à ce réseau féminin, les réunions de la commission ont été pensées différemment.

Depuis début 2015, chaque commission est organisée dans un cadre convivial et inspirant, à l'extérieur du Conseil régional, autour de thématiques business fixées en concertation avec les membres.

Le 29 mai, pour présenter le plan d'actions de la commission et inciter les consœurs à proposer de nouvelles idées.

Le 25 juin, dans une galerie d'art contemporain, pour networker et échanger sur des sujets tels que le recrutement, la sous-traitance, la cession ou la reprise d'un cabinet. Un moyen simple et efficace pour recruter de nouvelles recrues et libérer la parole.

+ La Parisienne

Pour la 9e année consécutive, le Conseil régional, en partenariat avec la CRCC de Paris et l'AFECA (Association des Femmes experts-comptables Administrateurs), a participé au Challenge Entreprise La Parisienne.

80 femmes experts-comptables et commissaires aux comptes ont porté fièrement les couleurs de la profession sur les 6,7 km du parcours, du Pont d'Iéna à l'Ecole Militaire. Innovation 2015 : pour capitaliser sur le succès de cette course et jouer pleinement la carte du teambuilding, un

kit de communication a été proposé à tous les cabinets franciliens afin de mobiliser les collaborateurs et permettre aux coureuses de préparer au mieux la course, grâce à des conseils et des astuces. Un moment très fédérateur et une belle occasion de présenter au grand public l'image d'une profession dynamique et impliquée.

LA PARISIENNE

INNOVATION ET TECHNOLOGIE

→ **Président : Christophe MILHEM**

→ **Vice-présidents : Denis CHAPEY / Thierry POLACK**

→ **Référent au Conseil régional : Julien LAMY** *jlamy@oec-paris.fr*

→ **Membres : Michel BOHDANOWICZ / Frédéric DEVILLARD / Salvatore DIBILIO / Jean-Michel JAKUBOWICZ / François MARTELET / Philippe MESSIKA / Christelle MIZUN / François MONDI / Philippe MUNIESA / Sébastien ROUGAGNOU / Jean-Marie THUMERELLE / Julien TOKARZ / Alexandre VALLETTE / Marc WEBER**

RÔLE DE LA COMMISSION

L'objectif de la commission « Innovation et technologies » est d'aider les cabinets à s'adapter aux innovations technologiques et à profiter des opportunités qui leur sont offertes.

La commission diffuse les meilleures pratiques, participe à la mise au point et à la diffusion d'outils pratiques et expérimente les nouveaux outils de dématérialisation.

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

+ Parution dans le Francilien

Parution du dossier spécial : « La révolution numérique » avec les résultats de l'enquête sur « *Le cloud où en êtes-vous ?* » Cette enquête a été reprise dans le SIC n° 337 février 2015.

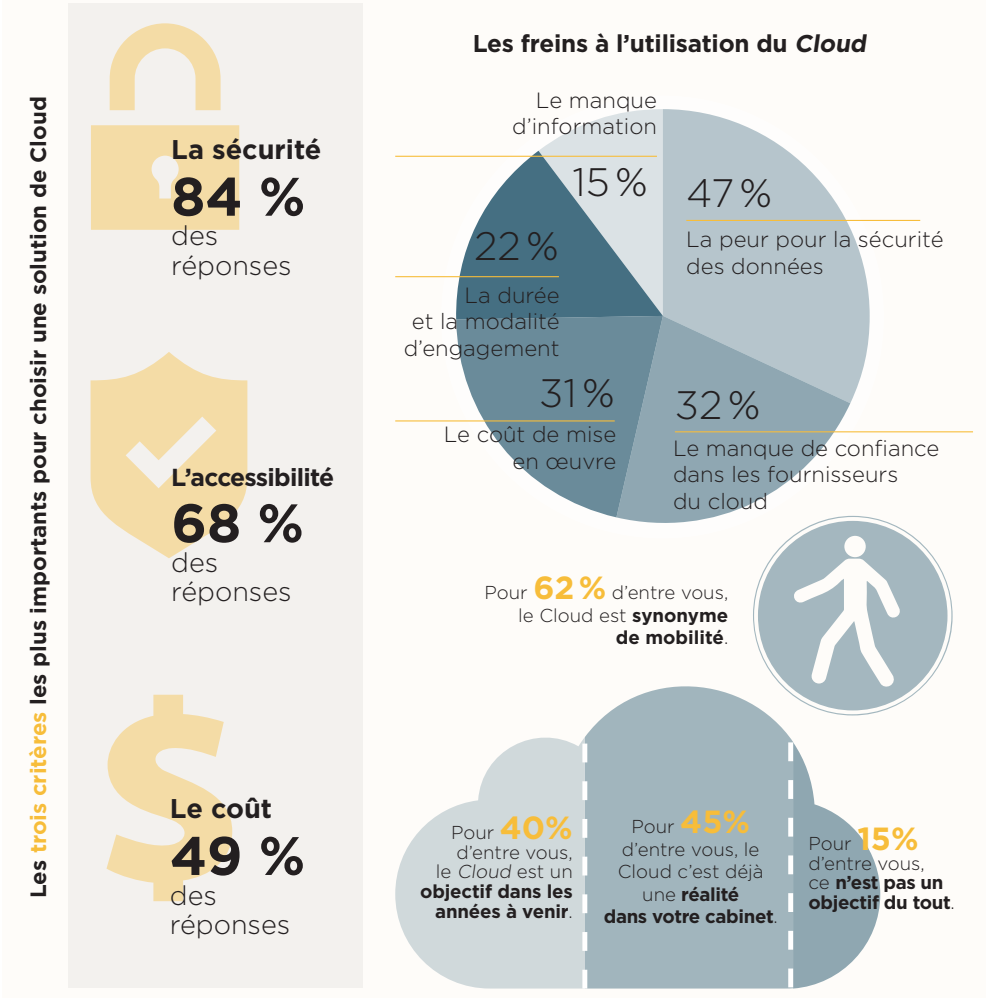

+ Vigie Téléprocédures

Depuis quelques années, la téléprocédure a simplifié la vie des cabinets. Mais des dysfonctionnements peuvent encore subvenir. Le Conseil régional a donc mis en place un questionnaire en ligne pour permettre aux experts-comptables de signaler en quelques clics un bug ou un rejet. Une synthèse des dysfonctionnements signalés est régulièrement transmise aux administrations concernées, avec des propositions d'amélioration.

Site internet : *http://vigie-teleprocedures.fr*

Répartition des items de réponse selon les plateformes

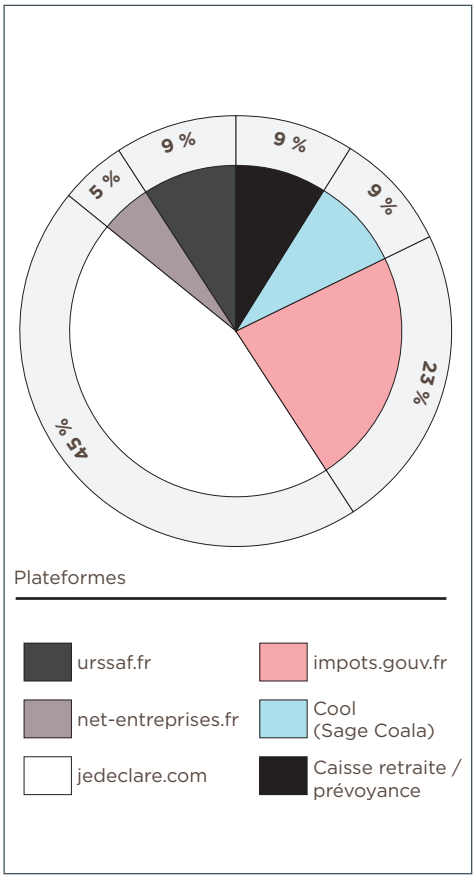

Répartition des items de réponse selon le type de déclaration

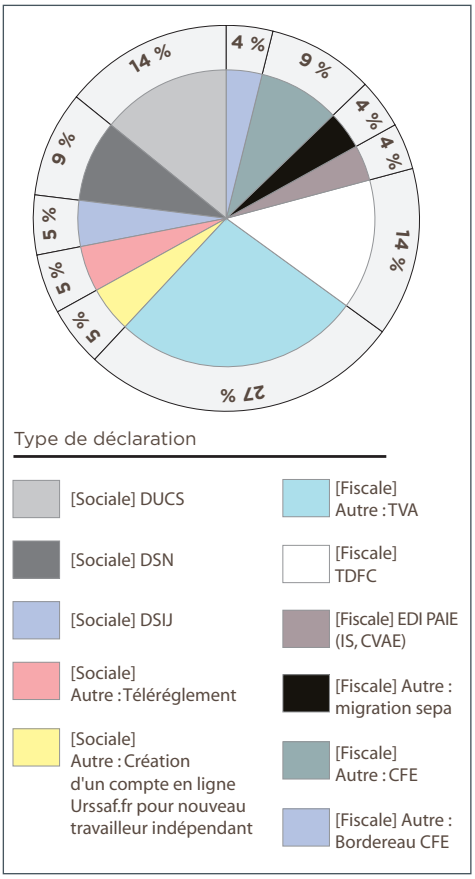

Mise en place d'une plateforme d'échange en ligne entre SIE et tiers déclarant

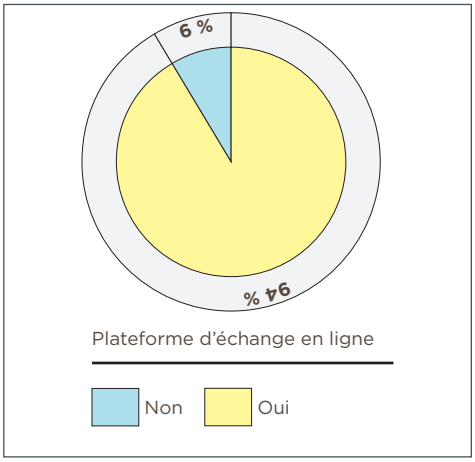

Souhaiteriez-vous bénéficier d'une connexion aux comptes URSSAF des entreprises suivies par un tiers déclarant expert-comptable depuis le portail déclaratif des cabinets ?

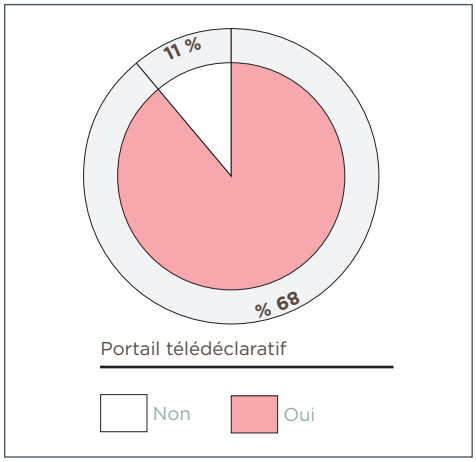

+ Signexpert en chiffres

Signexpert permet de sécuriser les documents dématérialisés en provenance des cabinets d'expertise comptable. Elle identifie de façon certaine le professionnel expert-comptable au sein de son cabinet et assure de l'intégrité des documents, travaux et informations qui sont échangés.

En 2015, 924 certificats ont été remis sur la région Paris-Île-de-France.

Certificats actifs 2015/2014

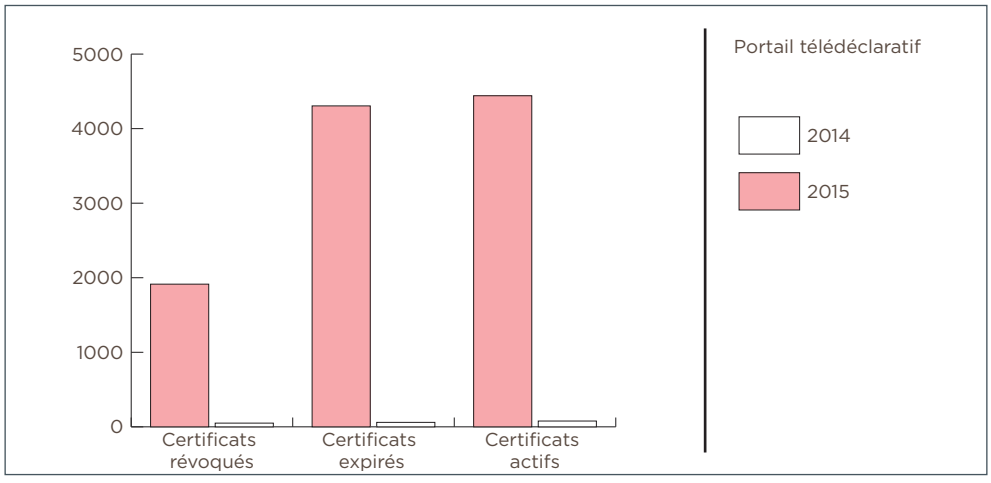

Découvrez quelques cas d'usages :

- **Sur Infogreffe, dépôt en ligne des comptes**
- **Sur le portail SYLAé, gestion électronique des états de présences des salariés en CUI et Emplois d'Avenir**
- **Déclaration dématérialisée TracFin**
- **Signature numérique des ordres d'exécution SEPA et EBICS**
- **Sécurisation des fichiers comptables en conformité avec la loi de finances rectificative de 2012**
- **Dématérialisation des mandats pour la collecte des relevés bancaires avec jedeclare.com**
- **Réponse aux appels d'offres publics**
- **Dématérialisation de la facture électronique sécurisée par une signature électronique**
- **Mise en place du bulletin de paye électronique**
- **Signature électronique des plaquettes et bilans du cabinet**
- **Authentification forte sur les sites de la profession**

NOUVEAUX MARCHÉS

→ **Présidente : Sabrina COHEN**

→ **Vice-président : Nicolas YAKOUBOWITCH**

→ **Référente au Conseil régional :**
Céline DUCLEUX ***cducleux@oec-paris.fr***

Véritable « laboratoire d'idées et de projets », la commission Nouveaux Marchés a pour mission de réfléchir et de porter les innovations du Conseil régional en matière d'accompagnement de la performance des cabinets. Elle porte l'ambition de faire évoluer les standards du marché de la profession.

Pour encourager les cabinets d'experts-comptables à passer le cap essentiel de la révolution numérique, la commission Nouveaux Marchés a mis en place un partenariat avec Bpifrance. L'objectif est de donner les moyens aux cabinets franciliens d'investir dans leur digitalisation, que ce soit pour l'acquisition d'outils et de matériels (logiciels, serveurs, biens immobiliers) ou le financement d'heures de formation.

Trois interlocuteurs dédiés sont à la disposition des confrères qui souhaitent faire une demande de financement. Tous les contacts et les modalités du partenariat sont disponibles sur un site Internet dédié : *www.croec-idf.bpifrance.fr.*

QUALITÉ ET NORMES

→ **Présidente : Agnès CAIRE**

→ **Vice-président : René KERAVEL**

→ **Référentes au Conseil régional : Virginie THORAVAL *vthoraval@oec-paris.fr* / Agnès PELLIER *apellier@oec-paris.fr***

→ **Membres : Brice BENMOUSSA / Charles BRAHMI / Dominique CANTEL / Olivier CASSIEN / Claude GUERY / Brigitte HERVY / Pascal MARTIN-RETORD / Pierre MILLOT / François-Xavier POUSSIERE / Eric PUGNETTI / Elisabeth THIBOUT**

LES CONTRÔLES DE QUALITÉ

L'organisation des contrôles de qualité des cabinets représente l'essentiel des travaux de la commission Qualité et Normes. Ces contrôles répondent à deux principes fondamentaux :

+ **Respecter les textes régissant ce dispositif,**

+ **Entretenir un esprit de dialogue constructif et confraternel avec les confrères.**

Pour l'année 2015, le contrôle de qualité c'est :

+ **117 contrôleurs dont 13 nouveaux contrôleurs**

+ **664 membres de l'Ordre visés par le contrôle (12% de notre population)**

+ **50 attestations sur l'honneur**

+ **310 confrères formés aux normes dans le cadre de la préparation au contrôle**

+ **614 consœurs et confrères qui ont bénéficié d'un contrôle effectif en 2015. Ces contrôles ont été conclus de la manière suivante :**
  - 70 % de rapports sans observations
  - 25 % de rapports avec observations
  - 5 % de rapports avec observations et re-contrôle à un an

LES ACTIONS DE LA COMMISSION QUALITÉ EN 2015

+ **Journée de regroupement des contrôleurs**

La commission Qualité, poursuivant sa démarche d'amélioration de ses travaux, s'est mobilisée et a invité à participer à une session de regroupement les nouveaux contrôleurs de qualité.

Cette réunion a eu pour objectif de présenter les outils pratiques du contrôleur et d'aborder des points techniques particuliers, sur la base de libres échanges.

Les contrôleurs participants ont manifesté un très vif intérêt pour cette manifestation qui leur offre l'opportunité d'une rencontre productive avec les membres de la commission et les représentants de l'Ordre.

+ Modification de la date de la réunion annuelle des contrôleurs

La campagne de contrôle est désormais lancée au mois de mai. Afin de communiquer aux contrôleurs les objectifs et recommandations de l'année, la réunion annuelle s'est pour la première fois tenue le 1er juillet.

LA COMMISSION QUALITÉ RECRUTE…

Pour poursuivre le travail accompli, venez rejoindre l'équipe des contrôleurs…

Pour toute information : Virginie THORAVAL 01.55.04.31.14

RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION

→ **Président : Stéphane COHEN**

→ **Vice-président : Gilbert METOUDI**

→ **Référente au Conseil régional : Sophie TIANO** *stiano@oec-paris.fr*

→ **Membres : Denis CHAILLOU / Denis CHAPEY / Tiphanie GUERIN / Éric HAINAULT / Sabry KALAA / Christophe MILHEM / Raphaël RAYMOND / Jérôme ROZIER / Bernard ROUGAGNOU / Jean-Philippe THOLAS / Nicolas YAKOUBOWITCH**

LE RÔLE DE LA COMMISSION

La commission « Relations publiques et communication » a deux missions principales : informer et animer la communauté des experts-comptables franciliens par l'organisation de manifestations et la diffusion de publications, mais aussi assurer la promotion de la profession auprès de chefs d'entreprise, des jeunes et du grand public.

Cette commission œuvre également pour valoriser le rôle de l'Ordre au sein de l'une des plus grandes régions économiques au monde, en s'appuyant entre autres sur des relais naturels de proximité, constitués de délégués départementaux.

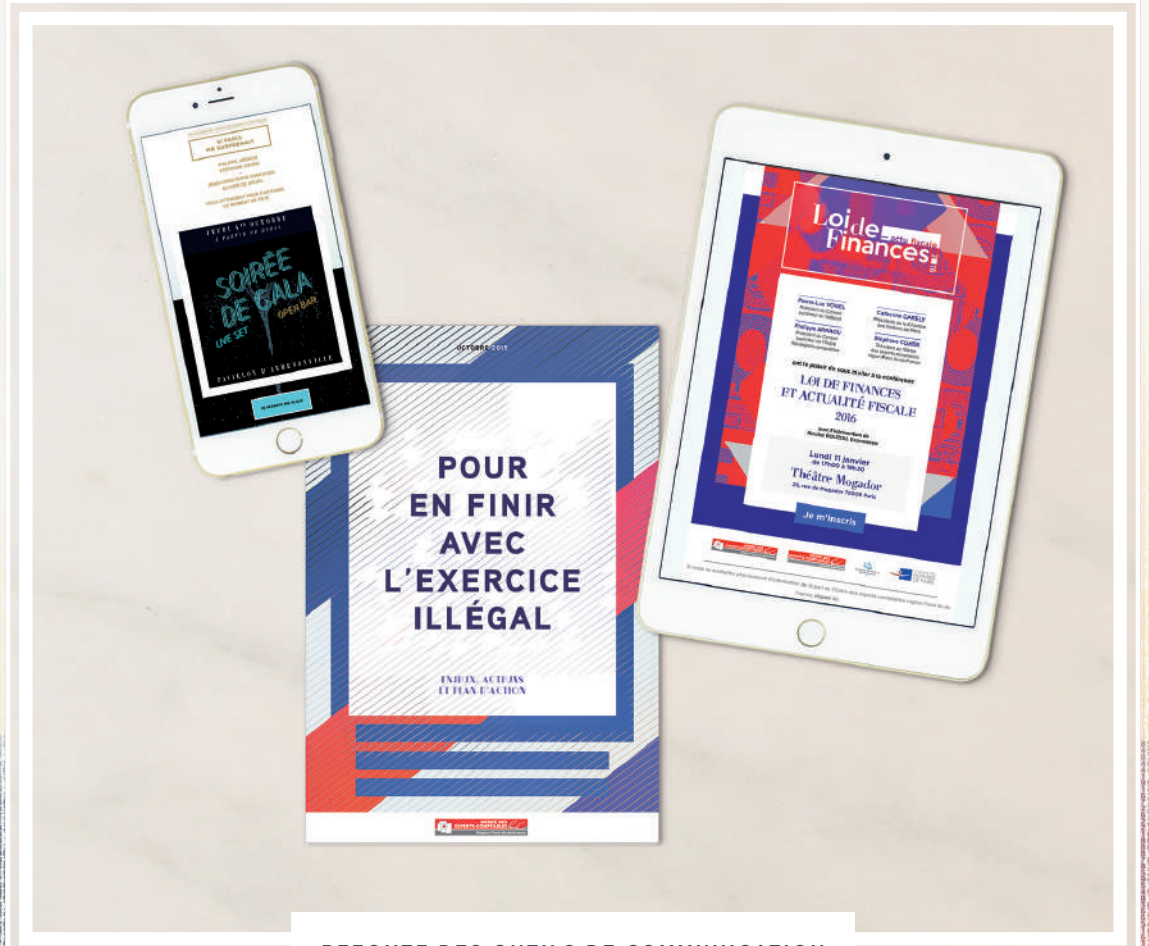

REFONTE DES OUTILS DE COMMUNICATION

RÉALISATIONS DE LA COMMISSION

+ Soirée Loi de finances et actualité fiscale du 12 janvier 2015, au théâtre Mogador

Cette manifestation, organisée en partenariat avec la chambre des notaires de Paris, a rassemblé plus de 1500 participants et a traité des sujets relatifs à la fiscalité tels que l'immobilier, l'assurance-vie, l'impôt sur le revenu, l'imposition des plus-values ou encore les successions… Invité d'honneur de cette édition, l'économiste Marc Touati a également partagé ses idées pour relancer la croissance.

+ Salon des Entrepreneurs, les 5 et 6 février 2015, au Palais des Congrès

Le Conseil régional et le Conseil supérieur ont participé cette année encore, au salon des Entrepreneurs, événement n°1 des créateurs et dirigeants d'entreprises. Plus de 500 consultations gratuites ont été assurées par des experts-comptables volontaires, permettant aux participants de bénéficier de conseils pratiques et personnalisés pour concrétiser leur projet. Cette année, notre participation a également pris la forme de deux conférences, dont une plénière, sur les sujets suivants : « Le business plan 2.0 » et « Le crowdfunding : tout ce que vous devez savoir. »

+ « *Allô Impôt* », consultations fiscales du 11 au 19 mai 2015, au Conseil régional

Mieux faire connaître notre expertise auprès du grand public, tel est l'objectif de l'opération de consultations fiscales « Allô Impôt ». Grâce à une mobilisation toujours plus forte des experts-comptables et à une couverture médiatique exponentielle (TF1, France 2, France 3, France 5, Le Parisien, Le Figaro, L'Express, Paris Match, 20 minutes, France inter…), cette opération contribue chaque année largement au rayonnement de notre profession. 95 consoeurs et confrères se sont relayés pour assurer bénévolement les consultations téléphoniques et les face-à-face. Le Conseil régional a accueilli 306 consultations physiques et 38 000 appels ont été enregistrés.

+ Conférence sur l'accompagnement psychologique du chef d'entreprise en difficulté, 11 juin 2015, Tribunal de Commerce de Paris

Premier conseil des chefs d'entreprise, les experts-comptables jouent un rôle primordial dans la prévention et la détection des difficultés psychologiques que peuvent rencontrer les dirigeants surmenés. En juin 2015, une conférence organisée au Tribunal de commerce, sous l'égide de son président Franck Gentin, a permis de sensibiliser les confrères et de renforcer leurs compétences dans cette compréhension de la psychologie du dirigeant.

+ Refonte des outils de communication

L'année 2015 signe la refonte graphique des supports de communication de l'Ordre, pour tendre vers des outils plus modernes, empreints d'une véritable identité visuelle.

ALLÔ IMPÔT

CONFÉRENCE SUR L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE DU CHEF D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

+ Universités d'été 2015, du 1er au 4 septembre 2015, Université Paris Descartes

Près de 4 000 participants étaient présents cette année à ce rendez-vous devenu incontournable pour la profession. Parmi les temps forts de cette édition, la conférence des présidents a permis de faire le point sur les dernières évolutions règlementaires et leur impact sur nos cabinets, et la plénière Innover, au cours de laquelle économistes, philosophes, scientifiques, journalistes... ont échangé sur les différentes facettes et les enjeux de la révolution numérique. Les UE 2015, c'étaient aussi une centaine d'ateliers, 562 950 heures de formation, 25 partenaires venus présenter leurs nouveautés.

+ Assemblée générale, le 2 septembre 2015, Université Paris Descartes

Le Conseil régional a organisé son assemblée générale à l'occasion des Universités d'été. Le rapport moral, le rapport des comptes annuels et celui des comptes agrégés ont été présentés à l'ensemble des membres de l'Ordre.

+ 70e Congrès de l'Ordre des experts-comptables – Du 30 septembre au 2 octobre 2015 au Palais des Congrès

Cette année, c'est à Paris que revenait l'honneur d'accueillir le 70e Congrès. Une mobilisation historique puisque l'on a comptabilisé plus de 6 000 congressistes, dont 500 internationaux, rassemblés autour d'un thème majeur : « l'expert-comptable numérique ». À l'occasion de ces trois jours, les experts-comptables ont pris la mesure de l'importance des enjeux numériques pour la profession. Ce Congrès a également été marqué par l'intervention du Premier Ministre Manuel Valls, qui a salué une profession qui sait s'adapter.

Prenant à cœur son rôle de région accueillante, le Conseil régional avait imaginé un stand aux allures d'appartement haussmannien – tartines et paquets de céréales à disposition - pour permettre à chacun de sentir « comme à la maison ». La soirée de prestige a quant à elle réussi le pari de fédérer autour d'un très bon moment toutes les générations.

+ Loi Macron – Mardi 27 octobre 2015 à la Maison de la Chimie

Le mardi 27 octobre 2015 à la Maison de la Chimie, s'est tenue une conférence sur le projet de la loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron ». Une conférence pour décrypter les impacts de cette loi sur la profession. En présence de Jean-François Carenco, Préfet de la région Île-de-France et de Paris, ce débat a traité des sujets tels que les nouveaux périmètres et les nouvelles modalités d'exercice, la croissance, l'activité et l'emploi, par le biais de cas pratiques.

+ Transfair, les rencontres de la transmission d'entreprise – Mardi 23 novembre 2015 au Palais Brongniart

Le 23 novembre 2015 s'est tenue au Palais Brongniart la première édition de « TRANSFAIR, les rencontres de la transmission d'entreprise », reprenant ainsi le flambeau des JTE.

Co-organisée par les experts de l'accompagnement des entreprises (OEC Paris IDF, CSOEC, CCI Paris Île-de-France, Chambre des notaires de Paris, CRCC de Paris et Versailles, Barreau de Paris), elle a réuni plus de 2 000 participants autour de deux grandes plénières sur le financement de la croissance externe et sur la gestion du projet de cession, d'une trentaine d'ateliers et de consultations privées.

Objectifs de cette première manifestation interprofessionnelle post Loi Macron : aider les repreneurs potentiels, salariés de l'entreprise, proches du cédant, entrepreneurs extérieurs, à s'engager dans l'aventure d'une reprise d'entreprise, sensibiliser les chefs d'entreprise et futurs cédants à la nécessité d'anticiper cette opération, mais aussi permettre à tous les professionnels d'en maîtriser parfaitement l'ensemble des aspects techniques.

70e CONGRÈS

TRANSFAIR

RÉPRESSION EXERCICE ILLÉGAL

→ **Président : Jean-Marie THUMERELLE**

→ **Vice-présidents : Denis CHAPEY / Sabry KALAA**

→ **Référents au Conseil régional : Pascale CAPPAROS pcapparos@oec-paris.fr / Jacques MIDALI jmidali@oec-paris.fr**

→ **Membres : Michel BOHDANOWICZ / Denis / Eric HAINAUT / Sabry KALAA / Carole LEFEBVRE / Gérard LEJEUNE / Pascal LOAS / Emilie MORIO / Samuel NAJARIAN / Gabriel NAWAWI / Bernard PARINAUD / Virginie ROITMAN DESCAMPS / Bruno RONGIER / Jean-Jacques SULTAN / Jean-Marie THUMERELLE**

La commission répression de l'exercice illégal a amplifié les actions engagées depuis 2008 en matière de lutte contre la comptabilité dévoyée.

EN DIRECTION DE L'EXTERIEUR

× Renforcement des partenariats avec l'ensemble des services répressifs (Police et Gendarmerie) et les parquets franciliens, ayant permis de mettre en échec des illégaux

× Coopération dynamique avec les services du commissaire du Gouvernement sur le plan des enquêtes fiscales, avec lesquels les échanges se multiplient

× *In fine*, obtention de peines pénales de plus en plus lourdes (illégaux récidivistes emprisonnés) et premiers jugements en matière de blanchiment d'exercice illégal, avec obtention de saisies d'avoirs et de biens immobiliers et attribution de dommages et intérêts inédits

× Sur le plan de la communication, très beau succès du cahier spécial « *Pour en finir avec l'exercice illégal* », distribué à plusieurs milliers d'exemplaires, notamment lors du congrès mais également dans les pépinières et incubateurs de la CCI de Paris Île-de-France

× Toujours en matière d'information et de prévention, plus de 500 experts-comptables, se sont réunis, le 6 juillet à l'Hôtel Intercontinental sur le thème « *Fraudes aux entreprises : attaques et ripostes* » en partenariat avec la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris. Réelle menace pour la finance et la réputation de nos entreprises, la fraude n'épargne aucun secteur d'activité et se chiffre chaque année en milliards d'euros. Face à ce constat alarmant, le Conseil régional et la CRCC de Paris ont organisé un colloque qui fera date. Près de 400 participants étaient réunis pour écouter quelques-uns des meilleurs experts en délinquance économique et faire le point sur les moyens d'identifier, prévenir et combattre la fraude. À cette occasion, François Molins, procureur de la République, et le préfet Jean-Yves Latournerie, conseiller du gouvernement en charge de la lutte contre les cybermenaces au ministère de l'Inté-

COLLOQUE FRAUDE AUX ENTREPRISES : ATTAQUES ET RIPOSTES
Intervention de François Molins, Procureur de la République de Paris

rieur, ont tous deux souligné l'importance d'être mobilisés pour lutter contre ce fléau, qui flirte de plus en plus souvent avec le terrorisme.

AU PLAN INTERNE

- Exploitation d'un logiciel de gestion de l'exercice illégal (OGA), qui, outre l'intérêt qu'il offre sur le plan de la dématérialisation, permettra d'obtenir des statistiques de qualité qui donneront lieu à analyse, en vue de leur communication aux confrères, au Commissaire du Gouvernement et à l'Autorité judiciaire.
- Création de l'observatoire régional de la comptabilité illégale (OBRCI), chargé d'étudier et de combattre encore plus efficacement ce phénomène. Grâce à l'outil de gestion, il le quantifie sur la base des signalements reçus, en établit une typologie et met en place une méthodologie de lutte adaptée.

+ **Signalements reçus par la commission exercice illégal :** 187

+ **Démarche préventive**
  - Personnes convoquées : 30
  - Personnes (physiques / morales) solennellement mises en garde : 148 dont 76 issues de la géolocalisation.

+ **Procédures pénales**
  - Plaintes déposées : 41
  - Nombre de personnes condamnées : 31
  - Enquêtes pénales en cours : 160

+ **Enquêtes fiscales sollicitées : 112**

STAGE

→ **Président : Elvire SEKLOKA**

→ **Vice-présidents : Sabrina COHEN / Mehadi KAHOUL**

→ **Référente au Conseil régional : Christelle ALVAREZ** *calvarez@oec-paris.fr*

→ **Membres : Camille BANSILLON / Chrystelle BERTOLLINO / Alain BOUCHART / Sylvie BOULDOIRES / Cécile de SAINT MICHEL / Christiane FOLL / Youssef GOMERY / Patrick HACHON / Etienne LATREILLE / Serge LAVIALE / Mohamed RHADDIOUI / Jackie ROUTIER / Sabrina SABBAH / Bernard WALCH / Isabelle WARAIN**

L'effectif des stagiaires franciliens reste de l'ordre de 3600 inscrits, confirmant l'intérêt des jeunes pour notre profession et son attractivité.

Bien sûr, le nombre d'inscrits en stage en première année avec un DSCG incomplet reste toujours supérieur (60 %) aux inscriptions avec le diplôme complet.

Ceci reste une préoccupation constante, car les stagiaires qui n'ont pas obtenu le DSCG complet au bout des deux premières années du stage sont suspendus, et leur nombre, en augmentation au fil des années, est désormais très significatif.

Cependant, maintenant que nous atteignons un régime de croisière, les tendances suivantes se dégagent :

- 450 inscriptions DSCG incomplet par an,
- 100 radiations par an pour DSCG incomplet à l'issue des délais,
- soit un flux net annuel en tendance de : 450-100 = 350 stagiaires poursuivant ou reprenant le stage normalement.

En conclusion, malgré les difficultés générées, l'apport à la profession des stagiaires inscrits avec un DSCG incomplet, est positif à l'issue de la période observée.

Nous poursuivons donc les actions de mobilisation et d'accompagnement des stagiaires avec DSCG incomplet, pour les inciter à préparer sérieusement ces épreuves.

Le contenu des formations dispensées dans le cursus du stage, e-learning et présentiel, favorise la mise en commun lors des regroupements, de la diversité des expériences des stagiaires en les aidant à s'approprier les éléments utiles à leur exercice futur et à la réussite du diplôme d'expertise comptable.

La logique de dynamique de groupe utilisée à Paris depuis fort longtemps y trouve sa pleine dimension.

La réflexion relative au mémoire et à l'examen final, et son suivi par le contrôleur de stage, démarrent dès la première année de stage, afin que le nécessaire temps de recherche, de rencontre et de réflexion puisse être mis en œuvre et permette des mémoires de qualité.

Les contrôleurs de stage les motivent et les accompagnent.

Le travail de rencontre entre les maîtres de stage et l'institution se poursuit et des réunions / échanges se tiennent tout au long de l'année, afin de favoriser la nécessaire convergence de l'accompagnement.

Le transfert à l'institution de l'appréciation de la qualité du stage, au-delà du respect des obligations des stagiaires, a conduit à demander notamment plus de qualité aux rapports de stage, qui doivent montrer que le stagiaire apprend et acquiert la maîtrise des problématiques et points de décision des signataires. Cette exigence a favorisé des progrès très sensibles dans la compréhension mais aussi dans l'analyse, la réflexion et l'écriture.

Le respect des délais reste un point important auquel il faut leur apprendre à s'attacher, en ne reléguant pas leur stage au dernier rang de leurs priorités. Cela reste une des difficultés majeures du stage.

Un accompagnement personnalisé des cas délicats se poursuit et est devenu un point fort de la gestion du stage. Il est assuré par le Contrôleur principal et la responsable du pôle stage, ce qui débloque un grand nombre de situations devenues délicates, au grand bénéfice des stagiaires.

Enfin, le comité régional du stage mis en place, conformément aux dispositions, pour examiner la situation des stagiaires particulièrement dans le cadre de la délivrance de l'attestation de fin de stage, poursuit un fonctionnement tout à fait satisfaisant.

L'élan et l'investissement de tous les acteurs au bénéfice de nos stagiaires sont bien visibles et favorisent le dynamisme et le désir partagé de transmettre la passion de la profession.

TABLEAU

→ **Président : Jean-Marie THUMERELLE**

→ **Vice-président : Denis CHAPEY**

→ **Référentes au Conseil régional : Valérie PONS *vpons@oec-paris.fr* / Isabelle BERTRAND *ibertrand@oec-paris.fr***

→ **Membres : Christian BORDAS, Béatrice COQUEREAU, Charles-Henri GARNIER, Marie-Christine LAMPERT, Carole LEFEBVRE, Philippe MESSIKA, Thierry POLACK, Virginie ROITMAN DESCAMPS, Bruno RONGIER, Sébastien ROUGAGNOU, Jean-Philippe THOLAS, Nathan TOPOR, Marc WEBER**

La commission du Tableau, commission régalienne, a pour vocation de veiller au respect de la réglementation, notamment lors des grands moments de notre vie professionnelle : inscription, association, modification, radiation… Au-delà de ce rôle de contrôle, elle tente de prévenir les difficultés (notamment en cas de soupçon de couverture d'exercice illégal) en engageant un dialogue avec les confrères en les invitant à trouver la solution la mieux adaptée à leur situation.

La commission s'est réunie six fois dans l'année et a traité 1562 dossiers. Compte tenu des nouveaux inscrits et des radiations, le nombre d'inscriptions des personnes physiques et morales est en progression, ce qui nous permet de recenser 5911 experts-comptables au 31 décembre 2015 contre 5854 au 1er janvier 2015. Progression beaucoup plus sensible s'agissant des sociétés, puisque l'on en dénombre 5307 au 31 décembre 2015 contre 5148 au 1er janvier 2015.

Le schéma suivant présente les entrées et sorties du Tableau au cours des cinq dernières années.

	2011	2012	2013	2014	2015
Entrées Pers. Physiques	237	279	233	264	219
Sorties Pers. Physiques	167	200	204	155	162
Entrées Pers. Morales	315	313	351	304	298
Sorties Pers. Morales	133	149	133	109	139

Ces chiffres ne tiennent pas compte :
- Pour les inscriptions : des réinscriptions et des inscriptions secondaires
- Pour les radiations : des radiations Art. 125 et secondaires

Graphique entrées/sorties de 2011 à 2015

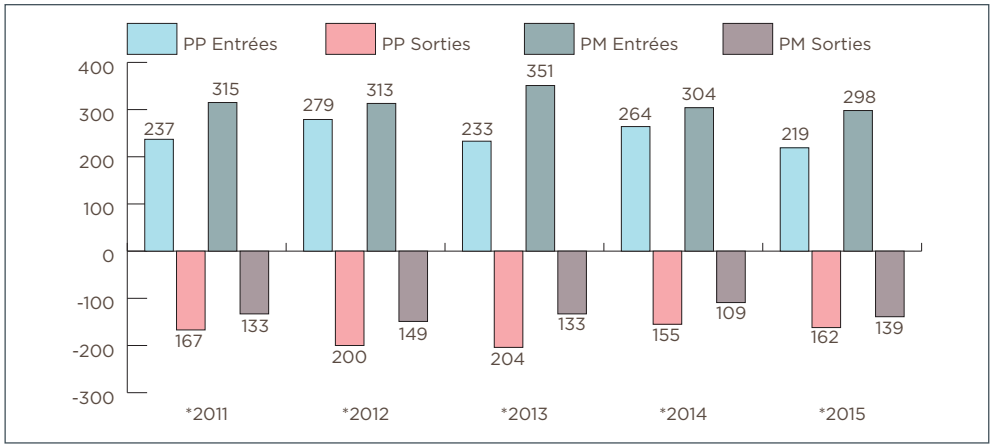

RAPPORT FINANCIER

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES CENSEURS

Monsieur le Président,
Madame le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n• 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

+ **la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France ;**

+ **la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;**

+ **la régularité et la sincérité des comptes annuels.**

Les comptes annuels nous ont été communiqués pour contrôle le 11 mars 2016 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le Conseil réuni en session le 10 mars 2016. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. De même, nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes annuels se caractérisent par un excédent de 426 339 € et un total du bilan de 11 527 681€.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes annuels avec le budget. Nous attestons que les comptes annuels qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 2 juin 2016,

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD

Sylvie BOYER

BILANS

BILAN ACTIF

	BRUT	AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS	NET AU 31/12/15	NET AU 31/12/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	124 160	124 160		4 016
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	561 197	515 789	45 408	40 675
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 475 000		6 475 000	6 475 000
ACTIF IMMOBILISÉ	**7 160 358**	**639 950**	**6 520 408**	**6 519 691**
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	97 483		97 483	181 769
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 227 565	186 854	1 040 711	1 073 805
Autres créances	651 668		651 668	889 563
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 904 617		1 904 617	1 908 756
Disponibilités	1 191 110		1 191 110	1 136 959
Charges constatées d'avance	121 684		121 684	47 082
ACTIF CIRCULANT	**5 194 127**	**186 854**	**5 007 273**	**5 237 934**
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**12 354 485**	**826 804**	**11 527 681**	**11 757 625**

BILAN PASSIF

	NET AU 31/12/15	NET AU 31/12/14
PASSIF		
Autres réserves	6 904 100	6 029 511
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**426 339**	**874 588**
FONDS PROPRES	**7 330 438**	**6 904 100**
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	168 500	150 000
Provisions pour charges	243 357	161 952
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**411 857**	**311 952**
FONDS DÉDIÉS		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 497 357	2 214 788
Emprunts et dettes financières diverses	155 014	183 290
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 237 176	1 153 050
Dettes fiscales et sociales	496 241	418 795
Autres dettes	399 598	571 651
DETTES	**3 785 386**	**4 541 574**
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**11 527 681**	**11 757 625**

COMPTES DE RÉSULTAT

	DU 01/01/15 AU 31/12/15 12 MOIS	%	DU 01/01/14 AU 31/12/14 12 MOIS	%
Production vendue	5 881 265	91,73	5 867 592	93,89
Subventions d'exploitation	530 000	8,27	382 000	6,11
Reprises et transferts de charge	386 691	6,03	327 772	5,24
Autres produits	375 211	5,85	372 871	5,97
Produits d'exploitation	**7 173 167**	**111,88**	**6 950 235**	**111,21**
Autres achats non stockés et charges ext.	3 579 939	55,84	3 314 061	53,03
Impôts et taxes	264 814	4,13	200 153	3,20
Salaires et traitements	1 621 966	25,30	1 394 874	22,32
Charges sociales	800 451	12,49	701 643	11,23
Amortissements et provisions	313 113	4,88	281 731	4,51
Autres charges	433 682	6,76	521 557	8,35
Charges d'exploitation	**7 013 965**	**109,40**	**6 414 019**	**102,63**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**159 202**	**2,48**	**536 217**	**8,58**
Produits financiers	320 360	5,00	358 577	5,74
Charges financières	53 224	0,83	73 577	1,18
Résultat financier	267 137	**4,17**	**285 000**	**4,56**
RÉSULTAT COURANT	**426 339**	**6,65**	**821 217**	**13,14**
Produits exceptionnels			53 372	0,85
Résultat exceptionnel			**53 372**	**0,85**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**426 339**	**6,65**	**874 588**	**13,99**
Contributions volontaires en nature Total des produits Total des charges				

ANNEXES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France est un organisme de droit privé, investi d'une mission de service public, l'Ordre est un organisme *suis generis*. L'Ordre n'est pas une association ni un syndicat auquel on peut ou non adhérer. Il n'a donc pas à appliquer le plan comptable des associations. Il n'est pas non plus soumis aux règles comptables applicables aux syndicats depuis la loi du 20 août 2008.

Il convient donc d'appliquer le plan comptable général en l'adaptant pour tenir compte de l'absence de but lucratif, ce qui conduit à adopter la terminologie des associations :

+ Les charges d'exploitation sont dénommées charges de fonctionnement ou d'activité,
+ Le résultat est un excédent ou un déficit,
+ Les capitaux propres deviennent les fonds propres.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France applique les conventions générales comptables dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

+ continuité d'exploitation,
+ permanence des méthodes,
+ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales règles utilisées sont les suivantes :

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles concernent l'achat de logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur 12 mois, dès leur mise en service.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Installations et agencements 5 ans
- Matériel de transport 3 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau 1 à 3 ans

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (CONFRÈRES ET STAGIAIRES)

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

+ Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,

+ Portée à 100% de la valeur nominale pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,

+ Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

La provision concernant les journées de formations non recouvrées est à la charge de l'Asforef. Les créances concernant les formations stagiaires à l'étranger postérieures au 31 décembre 2008 n'ont pas fait l'objet d'une provision, car les cotisations sont appelées pour le compte du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables.

1.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les Valeurs Mobilières de Placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles enregistrent une augmentation du passif exigible à plus ou moins court terme, consécutive à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet que des évènements

inconnus à la clôture de l'exercice ou en cours rendent probables mais dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

1.7 INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE / MÉDAILLES DU TRAVAIL

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué à cette occasion correspondant aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée. Une provision de 81405 euros a été comptabilisée en 2015 afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2015.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectifs ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus soit 243366.64 euros.

1.8 PARTICULARITÉS

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations.
Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

+ à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé), ou
+ à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisations servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

1.9 COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2014, les charges de structure sont affectées dans les différentes commissions :

+ Les frais généraux de la classe 60 (sauf 604 005- SIC) à 62 ont été réparties dans les différentes commissions. La clé de répartition a été définie selon le taux d'occupation des locaux par les permanents en charge des commissions.
+ Les coûts relatifs à la masse salariale (salaires/charges et taxes) ont été affectés en commission en déterminant, par permanent, le temps de travail effectué par commission.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX COMPTES DE BILAN

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice	Valeur nette comptable à la fin de l'exercice
Logiciels	124 160			124 160	
TOTAL	**124 160**			**124 160**	
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**Brut au début de l'exercice**	**Augmentations de l'exercice**	**Reprises de l'exercice**	**Brut à la fin de l'exercice**	
Logiciels	120 145	4 015			124 160
TOTAL	**120 145**	**4 015**			**124 160**

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice	Valeur nette comptable à la fin de l'exercice
Installations diverses	7 720			7 720	124
Matériel de transport	9 900	10 948		20 848	16 371
Matériel de bureau et informatique	243 711	15 201		258 912	27 202
Mobilier	272 795	922		273 717	1 712
TOTAL	**534 126**	**27 071**		**561 197**	**45 409**
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**Brut au début de l'exercice**	**Augmentations de l'exercice**	**Reprises de l'exercice**	**Brut à la fin de l'exercice**	
Installations diverses	6 257	1 339		7 596	
Matériel de transport	133	4 344		4 477	
Matériel de bureau et informatique	216 413	15 297		231 710	
Mobilier de bureau	270 647	1 358		272 005	
TOTAL	**493 450**	**22 338**		**515 788**	

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations	6 475 000	0	0	6 475 000
TOTAL	**6 475 000**	**0**	**0**	**6 475 000**

Les participations financières sont constituées de :

NOM DES SOCIÉTÉS DÉTENUES	% DE DÉTENTION	CAPITAUX PROPRES EN EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES EN EUROS	DIVIDENDES VERSÉS EN EUROS	MONTANT INSCRIT À L'ACTIF
EURL Actions – Experts	100.00	350 000	1 415 225	0	350 000
SCI du 50 Rue de Londres-Paris 8	50.00	12 250 000	1 352 060	318 073	6 125 000

2.4 ETAT DES ÉCHÉANCES, CRÉANCES ET DETTES

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
CRÉANCES				
Membres de l'Ordre	760 227	760 227		
Fournisseurs Débiteurs	2 511	2 511		
Compte courant SCI du 50 rue de Londres-Paris 8e	478 613	0	478 613	
Clients divers	467 338	467 338		
Conseil supérieur - Exercice Illégal	162 524	162 524		
Divers Produits à recevoir	7 720	7 720		
Avance au personnel	300	300		
TOTAL DES CRÉANCES	**1 879 233**	**1 400 620**	**478 613**	
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 497 357	738 511	758 846	
Emprunts et dettes financières diverses	155 014	155 014		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 237 176	1 237 176		
Fiscales et sociales	496 241	496 241		
Autres dettes	10 988	10 988		
Asforef	388 610	388 610		
TOTAL DES DETTES	**3 785 386**	**3 026 540**	**758 846**	

2.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET COMPTE À TERME

Les investissements sont réalisés dans un compte à terme (7 ans) et dans des OPCVM de trésorerie. La plus-value au 31 décembre 2015 est d'un montant peu significatif.

2.6 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF-PASSIF

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31/12/2014	31/12/2015
Entretien – Maintenance	8 401	
Divers	38 681	8 776
Séminaire Berlin janvier 2016		99 600
Assurances 2016		13 308
TOTAL	**47 082**	**121 684**

2.7 PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR	31/12/2014	31/12/2015
AUTRES CRÉANCES		
CSO Cap performance	6 649	0
Convention Asforef / Actions – Experts	260 000	260 000
Divers	15 024	7 720
TOTAL	**281 673**	**267 720**

2.8 TABLEAUX DES FONDS PROPRES

L'assemblée générale du 2 septembre 2015 a affecté l'excédent de l'exercice précédent de 874 589 euros en réserves diverses.

LIBELLÉS	SOLDE AU 31/12/2014	SOLDE AU 31/12/2015
Résultat	874 589	426 339
Réserves diverses projet ordinal (restitution cotisations 2104)	6 029 511	6 404 100
Projet ordinal (restitution cotisations 2014)		500 000
TOTAUX	**6 904 100**	**7 330 439**

2.9 ÉTAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice Utilisées	Reprises de l'exercice Non utilisées	Brut à la fin
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Indemnité de départ à la retraite Médailles travail	161 952	81 405			243 357
Frais de procédure litige Arbitrage	150 000				150 000
Litige Viparis		18 500			18 500
TOTAL	**311 952**	**99 905**			**411 857**
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES					
Provision des comptes Confrères	267 992	186 854	267 992		186 854
TOTAL	**579 944**	**286 759**	**267 992**		**598 711**
Dont dotations et reprises d'exploitation		286 759	227 761		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

2.10 CHARGES À PAYER

CHARGES A PAYER	31/12/2014	31/12/2015
EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES		
Intérêts bancaires	1 758	1 035
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		
Fournisseurs factures non parvenues	838 306	752 345
Dettes fiscales et sociales		
Provision congés payés/ primes/ licenciement	166 919	220 654
Provision charges sur congés payés/ primes/ licenciement	94 061	108 906
Provision taxes assises sur salaires	26 942	35 749
TOTAL	**1 127 986**	**1 118 689**

(1) Dont en 2014 :

- 384 780 € correspondant à la provision pour constater les contrôles Qualité à effectuer
- 182 000 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions Experts
- 77 912 € correspondant à la subvention Bibliotique
- 6 750 € correspondant à la subvention à verser à Actions Experts pour la manifestation Transfair

Dont en 2015 :

- 411 300 € correspondant à la provision pour constater les contrôles Qualité à effectuer
- 68 000 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions Experts
- 80 000 € correspondant à la subvention Bibliotique
- 66 177 € correspondant à la subvention à verser à Actions Experts pour la manifestation Transfair

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX COMPTES DE RÉSULTAT

3.1 COTISATIONS

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2015, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2015 selon la décomposition suivante :

+ 5 925 personnes physiques

+ 5 239 personnes morales

+ 3 258 stagiaires

La part de cotisations appelée pour le compte du CSO leur est reversée.

3.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

+ la subvention de la CCIP

+ le produit des conventions de management

+ la subvention CSO pour le Congrès de Paris

3.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont constituées des dépenses des commissions du CRO et des frais de fonctionnement (charges de personnel, loyers etc...)

3.4 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend les plus-values de cessions de Sicav effectuées en cours d'année et l'affectation de 50% du résultat 2015 de la SCI du 50 Rue de Londres (soit au total à 320 360 euros).

La SCI du 50 Rue de Londres est détenue à 50 % par la CRCC de Paris et à 50% par le CROEC PIDF.

Conformément à l'article 15 du Titre V des statuts de la SCI, « *le résultat dégagé est réputé appréhendé par les associés, en proportion de leurs droits, au fur et à mesure de leur constitution* ».

L'assemblée générale du 29 février 2016 de la SCI a pris en 3e résolution l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2015 qui s'élève à 636 145.96 euros, au compte courant d'associés.

AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS

4.1 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN SALARIÉ

CATÉGORIE	31/12/2014	31/12/2015
Cadres	15	16
Employés	16	16
TOTAL	**31**	**32**

4.2 ENGAGEMENT EMPRUNT LCL

Conformément au contrat de prêt souscrit par l'Ordre des experts-comptables de région Paris Île-de-France auprès du LCL, l'Ordre s'est engagé à ne pas hypothéquer, ni aliéner de quelque manière que ce soit l'immeuble acquis par la SCI du 50 Rue de Londres et à ne pas affecter en nantissement, ni aliéner de quelque manière que ce soit le fonds de commerce de la SCI précitée, sans accord préalable écrit du prêteur.

4.3 INFORMATION SUR LE NANTISSEMENT DE PARTS SOCIALES

L'Ordre des experts-comptables de région Paris Île-de-France à affecter, au profit du LCL, à titre de nantissement, 61 250 parts d'une valeur nominale de cent euros, numérotées de 1 à 61250 émises par la SCI du 50 Rue de Londres, société civile immobilière au capital de 12 250 000 euros, en garantie du paiement des sommes qui pourront lui être dues, en principal, intérêts, frais accessoires au titre du prêt de 5504 940 euros consenti. Au 31 décembre 2015, le capital restant dû sur l'emprunt LCL s'élève à 1496 322 euros.

4.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SCI DU 50 RUE DE LONDRES

Voir chapitre 3.4 Résultat financier.

4.5 ELÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

POSTES	MONTANTS CONCERNÉS	SOCIÉTÉS CONCERNÉES
Participations	350 000 6125 000	Eurl Actions Experts SCI du 50 Rue de Londres
Créances clients et comptes rattachés	100 764 210 017	Actions Experts Asforef
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 177 49832 1 657	Actions Experts Asforef SCI rue de Londres
Autres créances	478 614	SCI rue de Londres
Autres dettes	388 610	Asforef

4.6 AUTRE ENGAGEMENT

Le montant total des engagements en matière d'indemnité de départ en retraite et de médailles du travail s'élève à 243 357 euros, couverts par la provision et le contrat collectif.

COMPTES AGRÉGÉS

RAPPORT DES CENSEURS

Monsieur le Président,
Madame le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

+ la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France ;

+ la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;

+ la régularité et la sincérité des comptes agrégés.

Les comptes agrégés nous ont été communiqués pour contrôle le 11 mars 2016 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le Conseil réuni en session le 10 mars 2016. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes agrégés. De même, nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes agrégés se caractérisent par un excédent de 457 964 € et un total du bilan de 15 709 506 € .

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes agrégés avec le budget. Nous attestons que les comptes agrégés qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 2 juin 2016,

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD

Sylvie BOYER

BILANS

BILAN ACTIF

	BRUT	AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS	NET AU 31/12/15	NET AU 31/12/14
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits assimilés	127 450	127 450		4 016
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 663 726		1 663 726	1 663 726
Constructions	5 780 004	992 861	4 787 143	4 955 327
Autres immobilisations corporelles	745 132	679 753	65 379	81 902
Immob. en cours / Avances & acomptes	153 243		153 243	126 163
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**8 469 556**	**1 800 065**	**6 669 491**	**6 831 135**
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 470 722	605 104	2 865 618	2 931 970
Fournisseurs débiteurs	108 389		108 389	94 702
Personnel	300		300	4 500
Etat, Impôts sur les bénéfices	36 088		36 088	13 491
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	460 954		460 954	383 653
Autres créances	477 909		477 909	400 171
DIVERS				
Avances et acomptes versés sur commandes	125 239		125 239	195 367
Valeurs mobilières de placement	2 906 590		2 906 590	3 010 674
Disponibilités	1 853 324		1 853 324	1 832 193
Charges constatées d'avance	205 604		205 604	75 302
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**9 645 119**	**605 104**	**9 040 015**	**8 942 024**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**18 114 675**	**2 405 169**	**15 709 506**	**15 773 158**

BILAN PASSIF

	NET AU 31/12/15	NET AU 31/12/14
PASSIF		
Autres réserves	7105 312	6 029 511
Report à nouveau	539 241	667 788
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**457 964**	**947 254**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**8 102 517**	**7 644 553**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	330 441	300 000
Provisions pour charges	329 053	218 371
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**659 494**	**518 371**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 497 357	2 214 788
Emprunts et dettes financières diverses	26 829	29 866
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	134 429	159 580
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	365 844	416 243
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 110 367	3 004 270
Personnel	2 99 647	232 956
Organismes sociaux	3 68 404	305 064
Etat, Impôts sur les bénéfices		21 843
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	303 520	454 746
Autres dettes fiscales et sociales	53 552	56 829
Dettes fiscales et sociales	1025 123	1071 439
Autres dettes	371 240	416 104
Produits constatés d'avance	416 307	297 944
TOTAL DETTES	**6 947 495**	**7 610 234**
TOTAL PASSIF	**15 709 506**	**15 773 158**

COMPTES DE RÉSULTAT

	DU 01/01/15 AU 31/12/15 12 MOIS	%	DU 01/01/14 AU 31/12/14 12 MOIS	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises	10 480	0,08	48 459	0,38
Production vendue	12 773 726	99,92	12 828 819	99,62
Subventions d'exploitation	827 799	6,48	505 800	3,93
Autres produits	1 041 689	8,15	566 497	4,40
TOTAL	**14 653 693**	**114,62**	**13 949 575**	**108,33**
Consommation M/ses et mat.				
Autres achats et charges externes	9 199 060	71,96	8 825 837	68,54
TOTAL	**9 199 060**	**71,96**	**8 825 837**	**68,54**
MARGE SUR M/SES et MAT.	**5 454 633**	**42,67**	**5 123 739**	**39,79**
CHARGES				
Impôts, taxes et versements assimilés	365 722	2,86	273 523	2,12
Salaires et Traitements	2 230 522	17,45	1 980 746	15,38
Charges sociales	1 060 266	8,29	972 302	7,55
Amortissements et provisions	955 534	7,47	673 141	5,23
Autres charges	310 900	2,43	235 206	1,83
TOTAL	**4 922 943**	**38,51**	**4 134 918**	**32,11**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**531 689**	**4,16**	**988 820**	**7,68**
Produits financiers	2 586	0,02	7 537	0,06
Charges financières	53 341	0,42	73 577	0,57
Résultat financier	**-50 755**	**-0,40**	**-66 040**	**-0,51**
RÉSULTAT COURANT	**480 934**	**3,76**	**922 780**	**7,17**
Produits exceptionnels			53 372	0,41
Charges exceptionnelles	26 188	0,20	180	
Résultat exceptionnel	**-26 188**	**-0,20**	**53 192**	**0,41**
Impôts sur les bénéfices	-3 218	-0,03	28 718	0,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**457 964**	**3,58**	**947 254**	**7,36**

ANNEXES

GÉNÉRALITÉS

1.1 PRÉSENTATION

L'Ordre des experts-comptables, créé par l'ordonnance n° 45-2138 en date du 19 septembre 1945, regroupe les professionnels habilités à exercer, en France, la profession d'expert-comptable. L'Ordre a pour objet la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France a pour missions essentielles de surveiller l'exercice de la profession dans sa circonscription, de statuer sur les demandes d'inscription au Tableau, de surveiller et contrôler les stages, de fixer et recouvrer le montant des cotisations.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France présente ses comptes agrégés, conformément à l'article 35 - Section III du titre II- Section V de l'arrêté du 6 juin 2008, pour permettre une agrégation de tous les Conseils régionaux au niveau du Conseil supérieur.

1.2 PÉRIMÈTRE

Les comptes agrégés comprennent les entités suivantes :

Arrêté des comptes Au 31 Décembre 2015 // Agrégation

ENTITÉ	FORME	PRODUITS	RÉSULTAT (avant affectation résultat SCI 50 rue de Londres)	FONDS PROPRES	INTÉRÊT
CRO Paris IDF		7 493 527	+ 108 266	6 904 100	100%
Actions Experts	Eurl	2 016 573	+ 1 954	389 241	100%
Asforef	Association	6 272 762	+ 29 670	701 213	100%
SCI du 50 Rue de Londres	Sci	1 352 060	+ 636 147	12 250 000	50%
SOUS-TOTAL		**17 134 922**	**776 036**	**20 244 554**	
Retraitements		2 478 643	318 073	12 600 000	
TOTAL		**14 656 279**	**457 964**	**7 644 554**	

Pour information, la CRCC de Paris est associée au résultat de L'ASFOREF pour 1/3.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 GÉNÉRALITÉS

Les comptes agrégés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables du PCG, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, ainsi que de la continuité de l'activité.

Les comptes des entités ont été « *agrégés* », les titres des sociétés agrégées ont été annulés, en contrepartie de leur situation nette et les opérations internes ont été annulées.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur un an.

Les supports de formation continue et du DEC sont amortis sur 3 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage :

+ 6 à 9 ans pour les agencements, installations et aménagements,

+ 3 ans pour le matériel de transport,

+ 3 à 4 ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,

+ 3 à 6 ans pour le mobilier de bureau.

En ce qui concerne les immobilisations provenant de la SCI du 50 Rue de Londres, la nature de l'actif par composant et l'amortissement associé ont été déterminés en accord avec la position de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières de mai 2004. En conséquence, l'immeuble a été amorti selon les composants pour une durée de 15 à 60 ans.

2.3 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires, ainsi que la formation continue.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

+ Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France et Asforef (Journées de formation Stagiaires)

- Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
- Portée à 100% de la valeur nominale, pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
- Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

+ Asforef (autre que Journées de formation Stagiaires)

- Provision de 25% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 3 mois et 6 mois,
- Provision de 50% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 6 mois et 1 an,
- Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

2.4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

2.5 INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE / MÉDAILLES DU TRAVAIL

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007. Le versement effectué à cette occasion correspondait aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée.

Une provision de 110 682 euros a été comptabilisée afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2015.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectifs ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus au 31 décembre 2015, soit 368 702 euros.

2.6 PARTICULARITÉS

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations, en début d'exercice.

+ Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation, servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

COMPLÉMENT D'INFORMATION COMPTES DE BILAN

3.1 TABLEAU DES FONDS PROPRES

LIBELLÉS	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015
Résultat	947 254	457 964
Réserves diverses	6 029 511	7 105 312
Réserves consolidées	667 788	539 241
TOTAUX	**7 644 553**	**8 102 517**

L'augmentation des fonds propres correspond au résultat 2015.

3.2 ÉTAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice Utilisées	Reprises de l'exercice Non utilisées	Brut à la fin
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Médailles travail et IFC OEC	218 371	110 682			329 053
Frais de procédure sur litige Arbitrage	150 000				150 000
Indemnité résiliation Viparis		18 500			18 500
Asforef, litige financier contrat copieurs		11 941			11 941
Actions Experts, litige en cours	150 000				150 000
TOTAL	**518 371**	**141 123**			**659 494**
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES					
Provision des comptes Confrères	780 917	598 214	774 027		605 104
TOTAL	**1 299 289**	**739 337**	**774 027**		**1 264 599**
Dont dotations et reprises d'exploitation		739 337	774 027		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

3.3 EMPRUNT

L'emprunt LCL restant dû au 31 décembre 2015 s'élève à 1496322 euros, selon l'échéancier suivant :

+ **En 2016, capital à rembourser 737476 euros**

+ **En 2017, capital à rembourser 758846 euros**

3.4 DETTES FOURNISSEURS, DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES

Les postes, qui s'élèvent à 4506730 euros, sont à échéance à moins d'un an.

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS COMPTES DE RÉSULTAT

4.1 COTISATIONS

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2015, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2015 selon la décomposition suivante :

+ **5925 personnes physiques**

+ **5239 personnes morales**

+ **3258 stagiaires**

La redevance appelée pour le compte du CSO vient en déduction des cotisations appelées.

4.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

+ **les produits de formation Asforef**
+ **les loyers du 50 Rue de londres (correspondant à 50% du loyer facturé à la CRCC Paris)**
+ **les produits des partenaires**
+ **les subventions de la CCIP, Chambre des notaires, OEC et CRCC de Paris et du CSO dans le cadre du Congrès**

4.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont principalement constituées des dépenses des commissions du CRO, des frais de fonctionnement (charges de personnel, loyers etc.), des coûts des animateurs et des supports de formations.

4.4 RÉSULTAT FINANCIER

La charge financière correspond aux intérêts d'emprunt payés par l'OEC, pour la souscription des parts de la SCI du 50 Rue de Londres.

AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS

5.1 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN SALARIÉ

CATEGORIE	31/12/2014	31/12/2015
Cadres	21	22
Employés	24	27
TOTAL	**45**	**49**

5.2 INFORMATION SUR L'ENGAGEMENT DE L'EMPRUNT LCL

Conformément au contrat de prêt souscrit par l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France auprès du LCL, l'Ordre s'est engagé à ne pas hypothéquer, ni aliéner de quelque manière que ce soit l'immeuble acquis par la SCI du 50 Rue de Londres et à ne pas affecter en nantissement, ni aliéner de quelque manière que ce soit le fonds de commerce de la SCI précitée, sans accord préalable écrit du prêteur.

5.3 INFORMATION SUR LE NANTISSEMENT DE PARTS SOCIALES

l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France a affecté, au profit du LCL, à titre de nantissement, 61.250 parts d'une valeur nominale de cent euros, numérotées de 1 à 61250 émises par la SCI du 50 Rue de Londres, société civile immobilière au capital de 12250000 euros, en garantie du paiement des sommes qui pourront lui être dues, en principal, intérêts, frais accessoires au titre du prêt de 5504 940 euros consenti. Au 31 décembre 2015, le montant restant dû sur l'emprunt LCL s'élève à 1496 322 euros.

5.4 BÉNÉVOLAT DES ÉLUS ET AUTRES MEMBRES DES COMMISSIONS

Le nombre d'heures passées par les élus pour les travaux et réunions du Conseil a été déterminé à partir des réponses obtenues des élus et d'une estimation minimale pour les élus n'ayant pas répondu.

La valorisation a été effectuée sur la base d'un taux horaire moyen de 100 €.

Cette valorisation n'a bien entendu aucune incidence sur le résultat mais permet d'avoir une meilleure appréciation des activités du Conseil et de l'engagement des élus.

	HEURES	**VALORISATION**
Elus	8000	800000
TOTAL	**8000**	**800000**

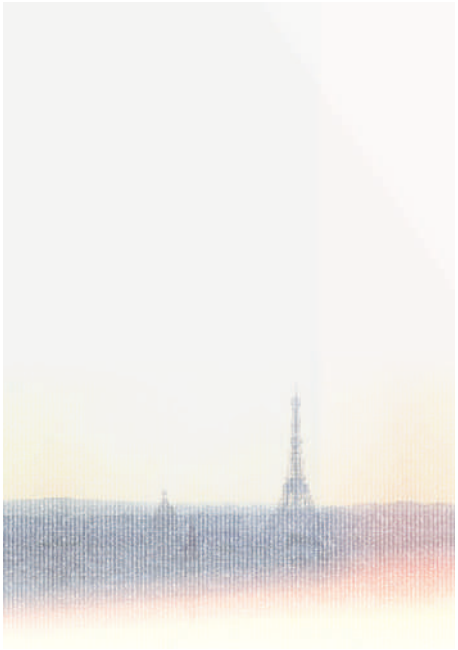

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Ile-de-France

50 rue de Londres
75008 Paris

www.oec-paris.fr
01 55 04 31 31
@OECParis